

Révision du SCoT-AEC

▶ **DIAGNOSTIC
THÉMATIQUE**

Fiche Économie & Emploi

Document soumis à la concertation

► SOMMAIRE

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE	03
PARTIE 1 UN PÔLE ÉCONOMIQUE MAJEUR & DYNAMIQUE	04
1.1 Un dense maillage d'établissements et d'emplois	04
1.2 Un pôle économique très dynamique	05
1.3 Un territoire doté des conditions en faveur de son développement économique	08
PARTIE 2 LES GRANDS MARQUEURS DE L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE	12
2.1 Une économie tertiariée et présente	12
2.2 Une métropolisation du tissu économique qui s'accélère	14
2.3 FOCUS FILIÈRE - Agriculture	15
2.4 FOCUS FILIÈRE - Aquaculture	20
2.5 FOCUS FILIÈRE - Sylviculture	22
2.6 FOCUS FILIÈRE - Industries	24
2.7 FOCUS FILIÈRE - Commerce	27
2.8 FOCUS FILIÈRE - Tourisme	34
PARTIE 3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & TERRITORIAL	38
3.1 croissance démographique & croissance économique	38
3.2 la croissance économique dans un territoire attractif	39
3.3 Population active & attractivité territoriale	40
3.4 Concentration des emplois & mobilités	41
3.5 Changement climatique & développement économique	44
3.6 Des mutations économiques à accompagner	45
PARTIE 4 LE REGARD DES ÉLUS ET DES HABITANTS	46
À RETENIR SYNTHÈSE AFOM & ENJEUX	49

▶ ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

La fiche thématique de diagnostic « Economie & Emploi » a été élaborée à partir de :

LA MOBILISATION DE DONNEES ISSUES ...

- De la statistique nationale : INSEE, AGRESTE, etc.
- De statistiques et études de GMVA : schéma touristique, schéma ZAE, etc.
- Des partenaires institutionnels de GMVA : chambres consulaires, Région, Département, etc.

DES ENTRETIENS AVEC ...

> L'exécutif communautaire de GMVA et notamment

- **David Robo** Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
- **Jean-Pierre Rivery** Vice-président au développement économique, agricole et aquacole
- **Nadine Pèlerin** Vice-présidente en charge du tourisme
- **Patrice Kermorvant** Vice-président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement numérique

> Des partenaires économiques de GMVA

- **Chambre d'Agriculture du Morbihan**
- **Chambre du Commerce et de l'Industrie du Morbihan**
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan**
- **Comité régional Conchyliculture Bretagne Sud**

> Des partenaires institutionnels de GMVA

- **Services de l'Etat** (Préfecture et DDT du Morbihan)
- **Parc naturel régional du Golfe du Morbihan**

> Des représentants du Conseil de développement de GMVA

DES TEMPS DE CONSULTATION ET CONCERTATION AVEC ...

> **Une enquête à destination des élus des 34 communes de GMVA** réalisée entre décembre 2023 et janvier 2024 et qui a permis d'obtenir 500 réponses

> **Une enquête en ligne** spécifique à la question du commerce à destination des 34 communes de GMVA réalisée entre janvier et mars 2024 avec 21 communes ayant répondu

> **Une enquête à destination des habitants, usagers et visiteurs du territoire** réalisée entre février et mars 2024 et qui a permis d'obtenir 2 422 réponses

> **Un atelier thématique « Economie & Tourisme »** organisé en février 2023 et qui a réuni des acteurs en charge du développement économique sur le territoire

> **Une série de six ateliers territoriaux** organisés en février 2023 et qui a permis d'échanger avec les élus sur les enjeux du territoire

> **Une série de sept rencontres dans l'espace public avec les habitants** organisés dans différents lieux du territoire en février 2023

PARTIE 1 UN PÔLE ÉCONOMIQUE MAJEUR & DYNAMIQUE

1.1 UN DENSE MAILLAGE D'ÉTABLISSEMENTS ET D'EMPLOIS

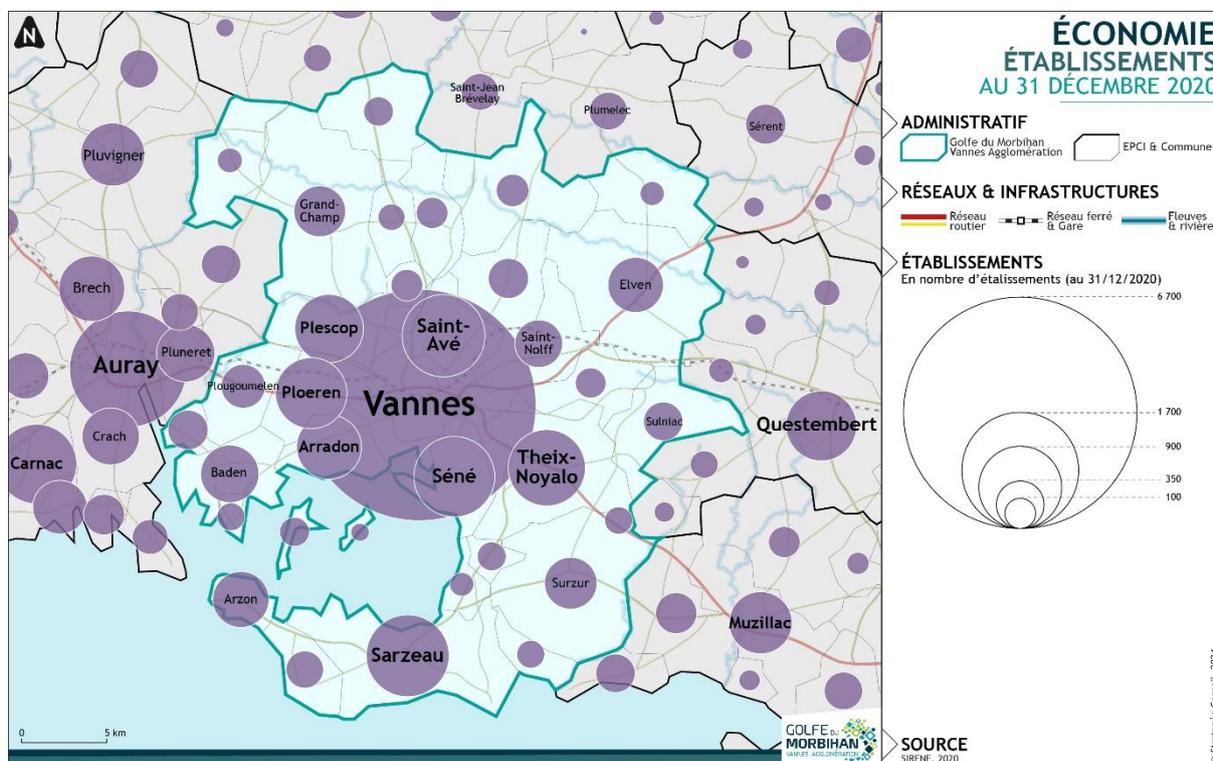
Un dense maillage d'établissements ...

Avec 16 352 établissements dont 6 788 établissements actifs employeurs (ayant eu au moins un employé au cours de l'année) recensés au 31 décembre 2020, la CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération constitue la deuxième agglomération bretonne en termes d'établissements (devant Brest Métropole ou la CA Lorient Agglomération). Avec 218 établissements pour 1000 actifs, l'Agglomération dispose d'ailleurs de la plus forte densité d'établissement de Bretagne, devant Rennes Métropole.

16 352
établissements
au 31/12/2020

La ville de Vannes, avec 6 719 établissements, regroupe plus de 41% des établissements du territoire. Les sept communes du cœur d'agglomération, Vannes et ses communes périphériques, concentrent à elles-seules 2/3 des établissements du territoire : Saint-Avé (848 établissements), Séné (813), Theix-Noyal (747), Ploeren (629) et Plescop (579). Localement, on recense également un nombre significatif d'établissements à Sarzeau (848), Baden (427), Arzon (392), Elven (385), Surzur (338) ou Grand-Champ (336).

6 788
établissements actifs
employeurs
au 31/12/2020



... et une forte concentration d'emplois

Le territoire compte environ 75 000 emplois en 2020.

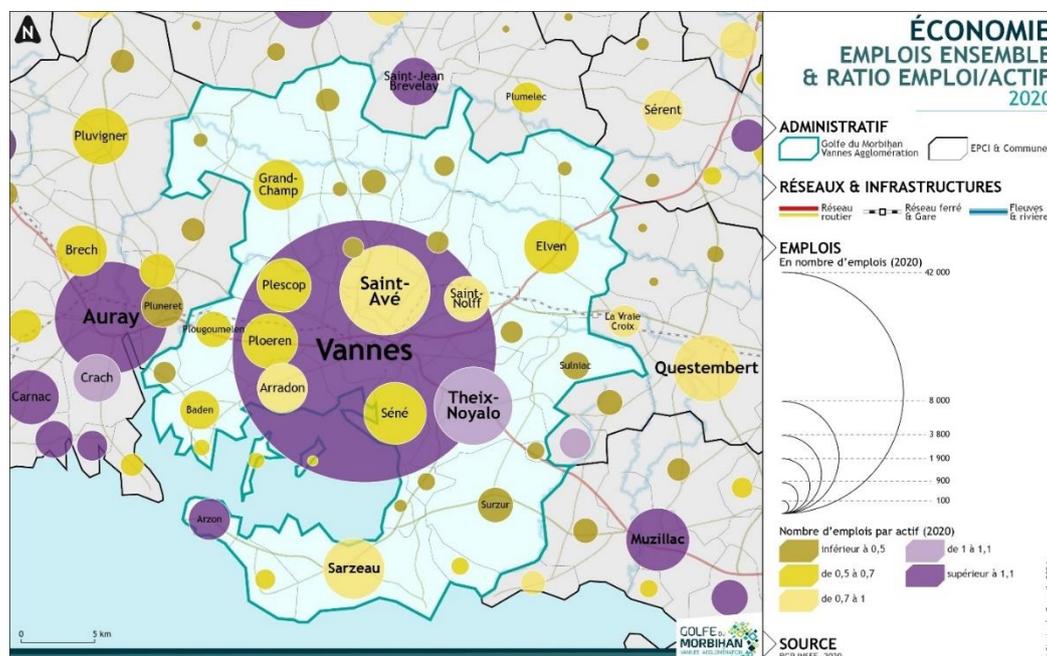
Le territoire de l'Agglomération est dotée d'une offre d'emplois quasi-équivalente à sa population active (0,99 emploi pour 1 actif) au-dessus ce qui est observé à titre de comparaison sur la CA Lorient Agglomération (0,93) et en-dessous de ce qu'offre Rennes Métropole (1,17). A noter que ces ratios ne signifient pas l'absence de flux entrants et sortants d'actifs ou de problématique de chômage.

74 939
emplois (2020)

La ville de Vannes en concentre près de 43 000, soit 57,3% des emplois du territoire communautaire. Les communes de Saint-Avé (5 000 emplois, 6,7%) Theix-Noyal (3 800 emplois, 5,1%), Séné (2 400 emplois, 3,2%), Sarzeau (2 350), Ploeren (1 920), Elven (1 900), Plescop (1 800), Grand-Champ (1 640) ou Arradon (1 560) forment le maillage en pôle d'emplois, complété par des pôles secondaires (Saint-Nolff, Arzon ou Baden). Ces 13 communes concentrent 92% des emplois du territoire.

0,99 emploi
pour **1** actif (2020)

Seules les communes de Vannes (1,88 emploi par actif), Arzon (1,75) et de Theix-Noyalto (1,01) disposent d'une offre d'emplois supérieure à leur population active résidente indiquant leur rôle structurant et polarisant dans les flux domicile-travail, y compris pour des actifs résidant en dehors du territoire. A noter également, la présence de pôles d'emplois plus ou moins structurants aux portes du territoire (Auray (7 900 emplois), Questembert (2 800), Muzillac (2 500), Pluvigner (2 000) ou Saint-Jean-Brévelay (1 500)) qui captent eux aussi des flux d'actifs résidant sur le territoire communautaire.



A RETENIR La CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération constitue la deuxième agglomération bretonne en termes d'établissements et d'emplois. Le territoire offre un parfait équilibre entre sa population active résidente et les 75 000 emplois qu'il offre. La ville centre de Vannes concentre plus de 57% des emplois du territoire.

1.2 UN PÔLE ÉCONOMIQUE TRÈS DYNAMIQUE

Une forte dynamique de création d'établissement ...

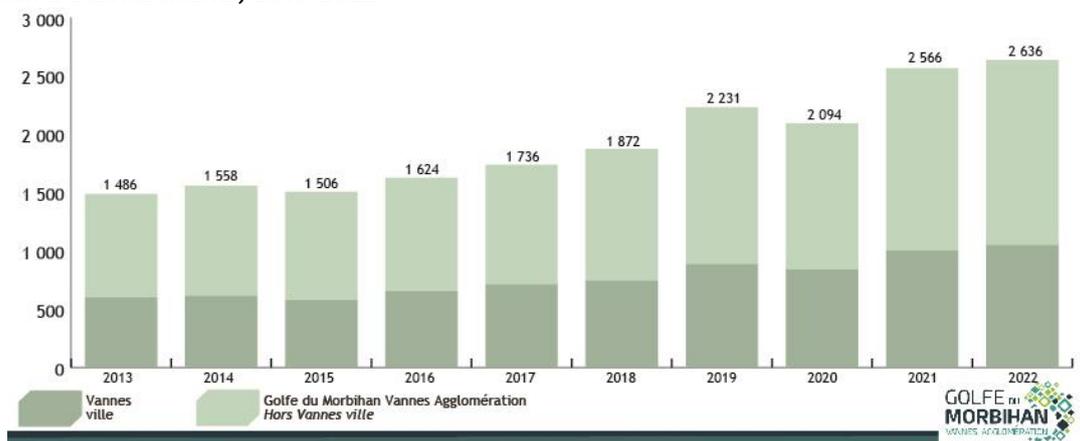
Le territoire s'appuie également sur une très forte dynamique de création d'établissements et d'entreprises.

Entre 2013 et 2022, 19 309 établissements ont été créés, à un niveau légèrement supérieur à ceux observés à titre de comparaison sur les territoires de Brest Métropole ou de la CA Lorient Agglomération. A noter qu'en moyenne l'INSEE estime qu'entre 65 et 80% des entreprises créées sont toujours actives cinq ans après leur création.

Parmi les établissements créés entre 2013 et 2022, 40% l'ont été sur la commune de Vannes.

+19 309
 établissements créés
 entre 2013 et 2022

Création d'établissements, 2013-2022



L'évolution du stock d'établissements témoigne également du dynamisme du tissu économique du territoire communautaire avec une hausse +32% entre 2010 et 2020 (12 380 établissements au 31 décembre 2010) supérieure à celle observée sur la CA Lorient Agglomération sur la même période (+22%).

Si cette évolution indique le dynamisme du tissu économique local, elle souligne également des mutations plus globales (croissance de l'entrepreneuriat, développement des micro-entreprises, etc.) qui se sont accélérées à la suite de la période Covid. Sur le territoire, 70% des entreprises créées l'ont été sous le régime d'entreprise individuelle (dans les mêmes proportions qu'au niveau national) et environ 2/3 d'entre elles l'ont été sous le régime de la micro-entreprise.

+32%
d'établissements actifs
entre 2010 et 2020

... et une très forte dynamique de création d'emplois

La forte dynamique de créations d'établissements et d'entreprises s'accompagne d'une forte création d'emplois qui font du territoire la deuxième agglomération la plus dynamique de Bretagne en termes de création d'emplois depuis 50 ans.

Sur un temps long, l'agglomération se distingue par sa forte dynamique de création d'emplois dans des proportions comparables à celle du territoire de Rennes Métropole et bien au-dessus de celles observées dans le reste de la Bretagne, y compris dans les principales agglomérations régionales (Brest, Lorient ou Saint-Brieuc).

Cette tendance s'est confirmée dans une période plus récente avec une croissance de l'emploi de +36% entre 1999 et 2020 (contre +40% pour Rennes Métropole et environ +15% pour les agglomérations de Brest, Lorient ou Saint-Brieuc). Ces différences de dynamique de création d'emplois se sont également poursuivies ces dernières années avec environ 6 500 emplois supplémentaires sur le territoire, soit +10% dans une proportion plus rapide que la croissance de la population active (+7%).

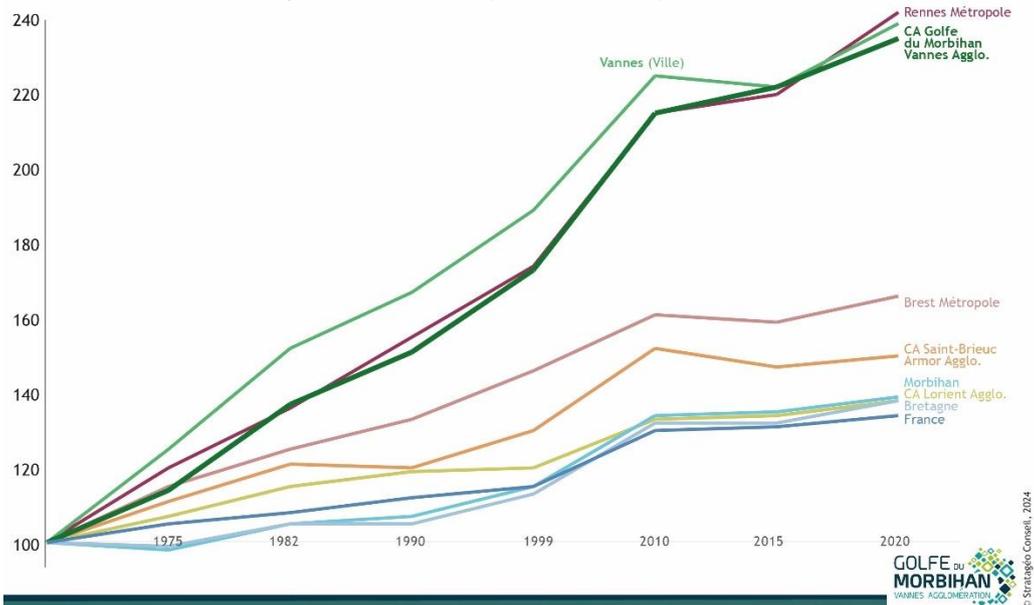
2^e
agglomération de
Bretagne en termes de
croissance d'emplois

+19 651
emplois depuis 1999
(2020)

+36%
d'emplois depuis 1999
(2020)

+10%
d'emplois depuis 2010
(2020)

Évolution du nombre total d'emplois, 1968-2020 (base 100 1968)



Source : RGP INSEE, 1968-2020

Un cœur d'agglomération qui concentre la création d'emplois

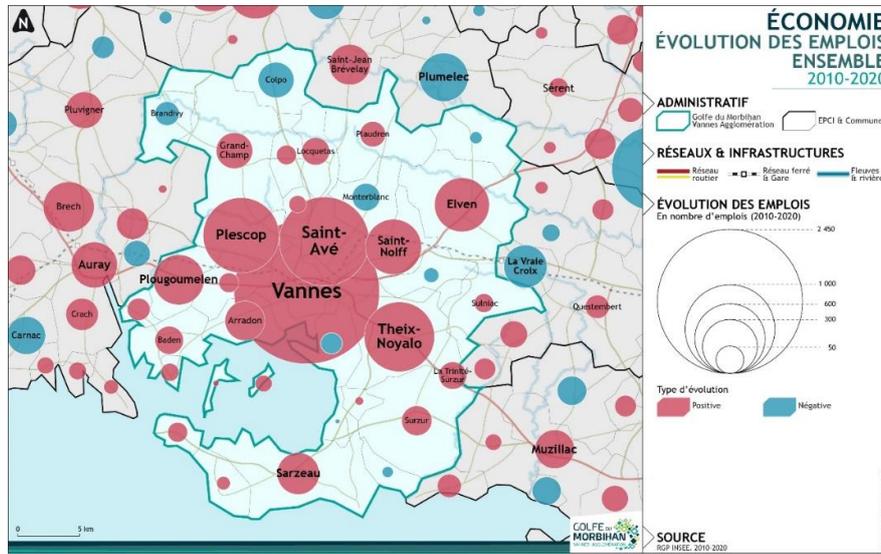
D'un point de vue territorial, 24 des 34 communes de l'Agglomération ont gagné des emplois depuis 2010. Les communes rurales de Colpo, Brandivy et Monterblanc, au nord du territoire, ont enregistré les pertes d'emplois les plus significatives.

Avec 4 000 emplois gagnés entre 2010 et 2020, les cinq communes de Vannes, Saint-Avé, Theix-Noyal, Plescop et Saint-Nolff enregistrent à elles-seules 61% de la création d'emplois du territoire. Si Vannes a gagné près de 2 500 emplois depuis 2010, les autres communes réunies observent une croissance proportionnelle en termes d'emplois plus forte (+6% contre +14%).

Les communes périphériques de Vannes (à l'exception de Séné) ont observé le déplacement et le développement des institutions et entreprises et ont ainsi toutes enregistrées une croissance significative de leur nombre d'emplois : Saint-Avé (+950), Plescop (+670), Theix-Noyal (+580) ou Saint-Nolff (+370). Idem

pour d'autres pôles économiques communautaires : Elven (+350), Plougoumelen (+300), Sarzeau (+200) ou Grand-Champ (+150).

Aux portes du territoire, les pôles extérieurs (Auray et dans une moindre mesure Muzillac ou Questembert) ont connu des dynamiques en termes d'emplois plus modestes.



Un tissu économique résilient

En plus de ce fort dynamisme, le tissu économique du territoire se distingue par sa forte résilience liée à sa composition (faible proportion d'emplois industriels, forte territorialisation, importance des emplois publics et du tourisme, forte proportion de TPE, présence de PME agiles, etc., cf. *Partie 2.5*) qui se traduit par un taux de chômage relativement faible.

Avec un taux de chômage de 5,7% au troisième trimestre 2023, la zone d'emploi de Vannes (qui correspond au périmètre de l'ex-Pays de Vannes) dispose d'un des taux les plus bas de la région Bretagne qui est elle-même la deuxième région française avec le plus faible taux de chômage.

Si le marché de l'emploi local subit, comme les autres territoires bretons, les effets des dernières crises économiques (crise des subprimes, crise sanitaire, etc.), il est généralement moins impacté et parvient à en sortir plus rapidement.

5,7%
de taux de chômage
(au 3^e trimestre 2023)

Évolution trimestrielle du taux de chômage par zone d'emploi, 2003-2023



Source : INSEE Estimations de taux de chômage localisés, 2003-2023

A RETENIR La CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération est la deuxième agglomération bretonne la plus dynamique en termes de création d'emplois et d'établissements. Malgré une forte concentration de la croissance économique au cœur du territoire, la quasi-totalité des communes gagne aujourd'hui des emplois.

1.3 UN TERRITOIRE DOTÉ DES CONDITIONS EN FAVEUR DE SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pour soutenir son dynamisme économique, le territoire peut s'appuyer sur différents atouts, notamment en termes de population et d'infrastructures qui participent à créer les conditions favorables à son développement.

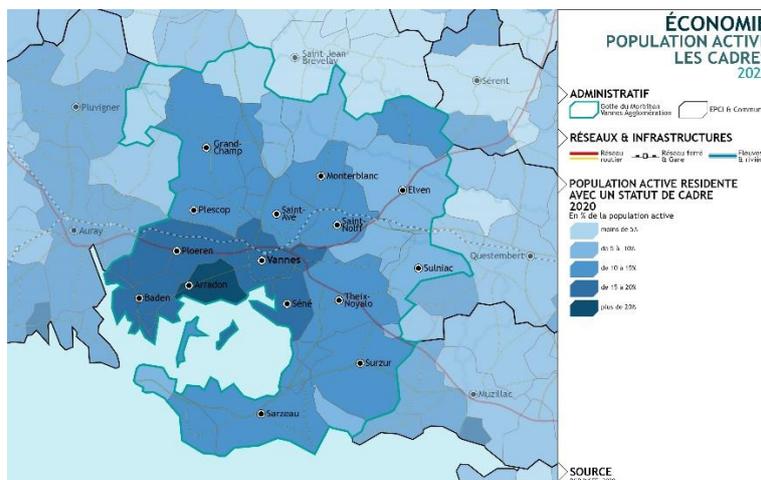
Une population active sous-représentée mais qualifiée

Le territoire compte en 2020 plus de 75 000 habitants en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) actifs (occupés ou à la recherche d'un emploi). De par ce nombre, le territoire compte 73,1% d'actifs (occupés ou à la recherche d'un emploi) parmi sa population de 15-64 ans dans des proportions supérieures à celles observées à Rennes Métropole (71,5%) qui dispose d'une population étudiante proportionnellement plus importante, mais légèrement inférieures aux moyennes départementale (73,7%), régionale (74,2%) ou nationale (74,6%).

Rapportée à la population totale, ces actifs représentent 43,3% de la population totale. Si cette proportion est comparable à celle de Lorient Agglomération (43,0%) ou équivalente à celle du Morbihan, elle est inférieure, du fait d'une part importante de résidents retraités, à la plupart des autres agglomérations bretonnes (45,7% pour Brest Métropole, 46,9% pour Quimper Bretagne Occidentale, 48,3% pour Rennes Métropole) ou qu'au niveau nationale (46,3%).

La population active se caractérise également par son fort niveau de qualification. La part des actifs titulaires d'au moins un bac +5 s'élève à 10,1% contre 8,4% en Bretagne ou 7,1% pour Lorient Agglomération. Inversement la proportion d'actifs sans diplôme (21,0%) est inférieure à celle observée au niveau régional (24,2%). Cette spécificité se traduit en conséquence par des caractéristiques socio-économiques cohérentes avec le tissu économique local : une surreprésentation des catégories socio-professionnelles dites supérieures (15,5% de cadres contre 11,1% en Bretagne) et un haut niveau de revenu médian (23 350€ contre 21 710€ pour Lorient Agglomération).

Ces spécificités typologiques de la population active traduisent néanmoins des réalités territoriales différentes avec de manière assez schématique de plus forte proportion d'actifs au nord du territoire (les proportions de retraités étant plus importantes sur le littoral et autour du golfe) et des actifs plus qualifiés et à plus haut niveau de revenus autour du golfe.



43,3
actifs (occupés ou non) pour 100 habitants (2020)
46,3 en France

10,1%
d'actifs titulaires d'au moins un bac +5 (2020)

15,5%
d'actifs cadres (2020)

Une bonne accessibilité

Le territoire dispose d'une bonne accessibilité qui participe à son attractivité économique. Il est ainsi desservi :

- **Par la route.** Le territoire est traversé par deux axes nationaux majeurs avec la RN165 qui relie Nantes-Vannes-Lorient (avec 50 000 à 70 000 véhicules par jour) et la RN166 qui relie Rennes-Vannes (avec 35 000 véhicules par jour). L'accessibilité routière est complétée par le réseau départemental composé de différents niveaux d'axes dont certains connectent le territoire au centre Bretagne. La RD 767 permet notamment de relier Vannes à Pontivy et fait aujourd'hui l'objet d'une mise en 2x2 voies dans le cadre du programme routier Triskell.
- **Par le fer.** Si le territoire ne dispose que de la gare de Vannes, elle offre une desserte TGV au territoire et accueille 2 millions de voyageurs (environ 9 000 voyageurs par jour) avec une fréquentation en forte hausse depuis 2015 (+6% par an, malgré la crise sanitaire). La gare de Vannes sera prochainement dotée d'un pôle d'échange multimodal.
- **Par le numérique.** L'ensemble des parcs d'activités communautaires sont connectés à la fibre et l'Agglomération, par le biais de son délégataire, accompagne les entreprises dans la recherche de solutions numériques efficaces.

Un important foncier de zones d'activités économiques

Depuis le 1er janvier 2017 et l'extension de la compétence communautaire en matière de gestion et commercialisation de l'ensemble des parcs d'activités du nouveau périmètre communautaire, l'Agglomération gère 51 zones d'activités économiques (ZAE) réparties sur 59 sites (certaines zones étant répartie sur plusieurs sites) et sur 1 060 hectares.

Les ZAE accueillent 3 600 entreprises (10% des entreprises du territoire), majoritairement des TPE-PME tertiaires, et 21 910 emplois très diversifiés (27% des emplois du territoire).

Elles présentent une très forte hétérogénéité en termes de :

- **Superficie**, entre 0,5 hectare pour la ZAE du Net (à Saint-Gildas-de-Rhuys) et 162 hectares pour la ZAE du Prat (à Vannes).
- **Nombre d'emplois**, entre environ 30 emplois sur le parc d'activités de Norbrat à Meucon, 100 emplois pour la ZAE du Monténo (à La Trinité-Surzur) et environ 4 700 pour la ZAE du Prat (à Vannes).
- **Types d'activités présentes et de spécialisation** (aéronautique, artisanale, commerciale, industrielle, tertiaire, etc.)
- **Densité de surface bâti**, entre 8% pour la ZAE de Bellevue (à Colpo) et 36% pour la ZAE Pôle Ouest à Vannes. En moyenne, l'emprise des bâtiments couvre 22% des surfaces des ZAE du territoire soulignant un fort potentiel d'optimisation du foncier existant.

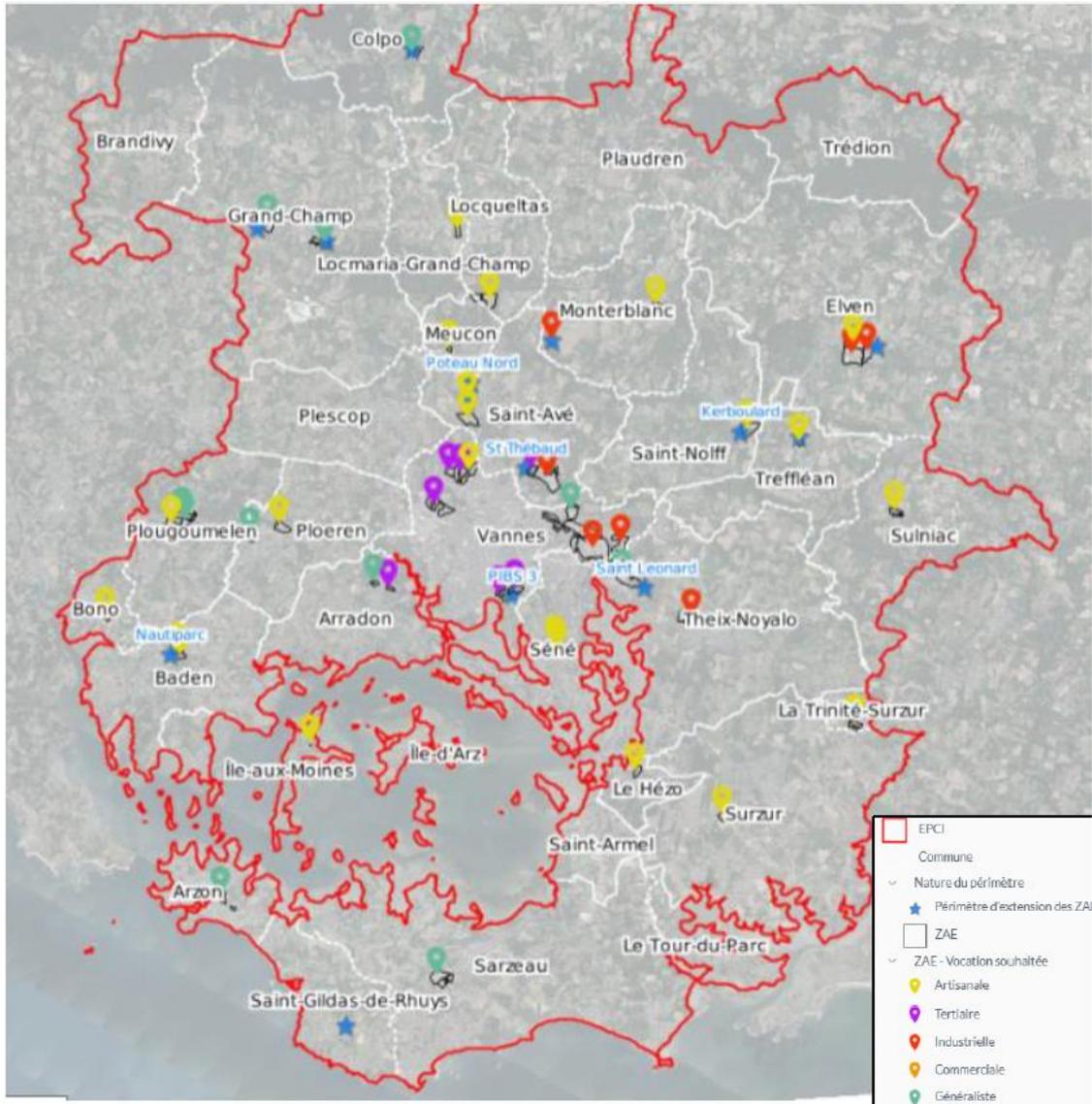
51

zones d'activités économiques communautaires (2024)

1 060

hectares de zones d'activités économiques communautaires (2024)

Zones d'Activités Economiques (ZAE) - Périmètre & Typologie



Source : CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération , 2023

Un important parc d'immobilier économique

Si les grandes caractéristiques économiques du territoire soulignent sa forte tertiarisation qui induit d'importantes surfaces de bureaux et d'immobilier économique, la CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération est aujourd'hui dépourvu d'outils d'observation et de connaissance de son foncier économique (hors ZAE).

Pour répondre à cette dynamique économique, à noter notamment que 71 230 m² de locaux d'entreprise ont été autorisés à la construction en 2022, soit 23% des surfaces autorisés dans le Morbihan au cours de l'année.

Les données d'analyse disponibles (qui constituent une lecture partielle du marché de l'immobilier d'entreprise : bureau, locaux d'activités, locaux commerciaux) laissent apparaître une forte dynamique de transactions mais aussi leur très forte concentration dans la commune de Vannes et dans une moindre mesure sur le cœur d'agglomération (Arradon, Ploeren, Plescop, Saint-Avé, Theix-Noyal et Séné).

71 230

m² de locaux autorisés (2022)
Donnée Sitadel

De nombreuses formations supérieures et un lien avec la recherche

Le territoire compte de nombreuses formations supérieures autour de l'Université Bretagne Sud mais aussi plusieurs écoles supérieures ou spécialisées (commerce, management, marketing, ingénieur, etc.).

Au total, le territoire regroupe près de 9 000 étudiants répartis dans 40 établissements et s'appuie sur la présence de formations (cybersécurité, santé, nautisme, logistique) qui participent à la structuration de filières économiques locales et à l'innovation économique.

Le territoire compte également 14 laboratoires de recherche (dont 7 reconnus par le CNRS) qui offre des opportunités en termes de recherche-développement.

9 000

étudiants (2024)

40

établissements de formation supérieure (2024)

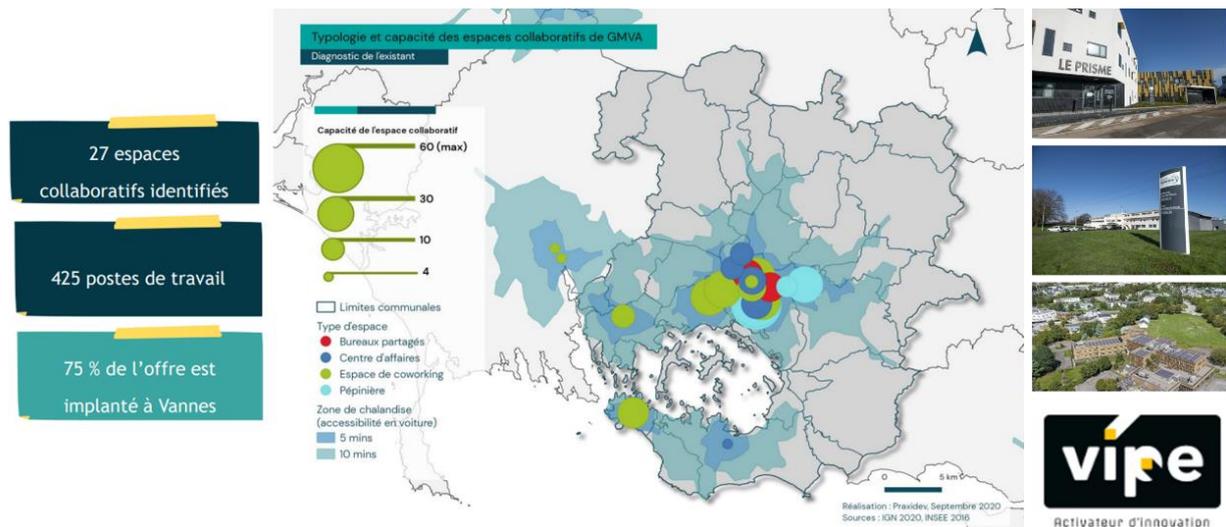
14

laboratoires de recherche (2024)



10

Géographie de l'offre d'espaces collaboratifs



Source : Les espaces collaboratifs professionnels du territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, 2020

De nombreux lieux en faveur de l'innovation économique

Le territoire s'appuie enfin sur un dense maillage de 27 espaces collaboratifs (dont 20 sur la commune de Vannes) favorables à l'innovation économique qui offre 425 postes de travail.

27

espaces collaboratifs pour

425

postes de travail (2020)

Dans le détail, on compte

- 9 espaces de coworking proposant à la fois des bureaux individuels et en open-space.
- 5 Fab-labs adossés à des établissements d'enseignements supérieurs (ICAM, IUT) ou des dynamiques citoyennes.
- 5 centres d'affaires ou hôtels d'entreprises proposant en complément de l'offre d'immobilier de bureau classique des bureaux partagés en location à la semaine ou à la journée.
- 3 pépinières et incubateurs d'entreprises disposant d'une capacité d'accueil en bureau individuel ou partagé.
- 2 espaces hybrides, Pepiterre et Nomad-Bzh, chacun d'entre eux présentant des caractéristiques relativement dissemblables.

Parmi ces sites, une forte dynamique d'innovation se dessine, à proximité de l'Université Bretagne Sud, autour du Parc d'Innovation de Bretagne Sud (PIBS) où se trouvent les locaux du Technopole du VIPE, technopôle de Vannes, et de la pépinière d'entreprises « Le Prisme », ainsi que le siège de la CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération et le Village By CA.

Si le territoire est ainsi globalement bien pourvu en lieux de création et innovation économique, il convient aujourd'hui de :

- pérenniser les lieux existants et les créations économiques qui en émanent,
- être en capacité d'accompagner la diversification économique (ingénierie, foncier),
- animer le dialogue économique territorial en s'appuyant sur les espaces existants, comme les Club d'entreprises.

A RETENIR Le forte dynamisme économique du territoire repose sur un faisceau d'atouts liés à sa population résidente qualifiée, à sa bonne accessibilité, à ses importantes infrastructures économiques (ZAE, immobilier de bureau, lieux d'innovation, etc.) et au fort dynamisme de son offre de formations supérieures.

PARTIE 2 LES GRANDES FILIÈRES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

2.1 UNE ÉCONOMIE TERTIARISÉE ET PRÉSENTIELLE

Une économie qui s'est transformée dans le temps

En plus de sa croissance rapide (cf. *Partie 1.2*), l'économie a connu au cours des cinquante dernières années des évolutions structurelles majeures :

- **Le déclin de l'emploi agricole.** Les emplois agricoles, aquacoles ou sylvicoles qui représentaient 26% de l'emploi total en 1968, sont passés à 7% en 1990 pour atteindre 2% aujourd'hui. En lien avec les évolutions structurelles de l'agriculture, le nombre d'emplois a également décliné significativement avec -6 650 emplois agricoles entre 1968 et 2020 dont -1 750 depuis 1990. (cf. *Parties 2.3, 2.4 et 2.5*)

- **Une faible tradition et image industrielle, mais la spécificité territoriale d'un secteur industriel qui gagne aujourd'hui des emplois.** Les emplois de l'industrie et de la construction qui représentaient 23% de l'emploi total en 1968 sont passés à 20% en 1990 pour atteindre 16% aujourd'hui (9% industrie et 7% construction). Malgré quelques activités (IAA, nautisme, etc.), le territoire ne possède pas de forte tradition industrielle. Quand les emplois industriels et de la construction représentaient 23% des emplois totaux du territoire en 1968, leur part s'élevait à 41% à Brest Métropole, 39% à Lorient Agglomération et 33% à Rennes Métropole. Aussi, alors que tous ces territoires ont connu une diminution continue de la part, mais surtout du nombre, de leurs emplois industriels ces dernières années (respectivement -27%, -12% et -22% depuis 1990), le territoire a la spécificité d'avoir quant à lui gagné 2 380 emplois industriels depuis 1990, soit +24%. (cf. *Partie 2.6*)

- **Cinquante années de tertiarisation de l'économie du territoire.** Suivant les grandes dynamiques d'évolution de l'économie nationale, le territoire a connu ces dernières années une tertiarisation accélérée de son tissu économique. Les emplois du secteur tertiaire qui représentaient 41% de l'emploi total en 1968 sont passés à 73% en 1990 pour atteindre 82% aujourd'hui, au-dessus de la moyenne nationale (79%) ou régionale (75%). Leur nombre a également significativement augmenté, et plus rapidement que dans d'autres agglomérations bretonnes : +74% depuis 1999 contre +33% pour Lorient Agglomération, +44% pour Saint-Brieuc Agglomération ou Brest Métropole.

2%

d'emplois agricoles (2020)
Contre 26% en 1968

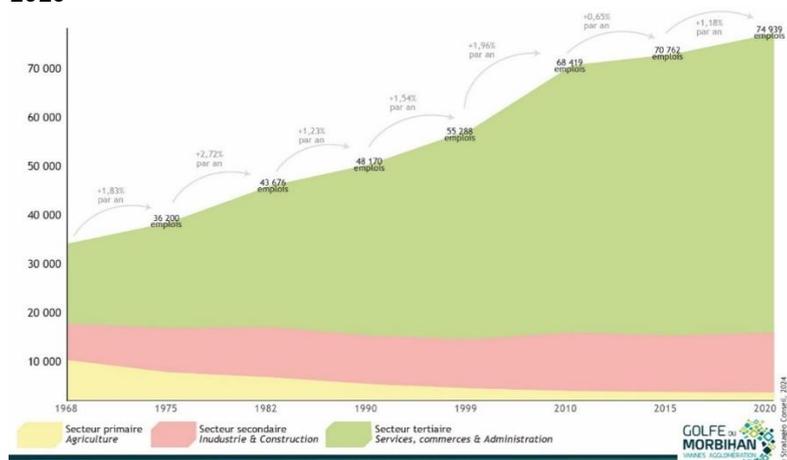
+24%

d'emplois industriels depuis 1990 (2020)
Contre -27% en France

82%

d'emplois tertiaires (2020)
Contre 41% en 1968

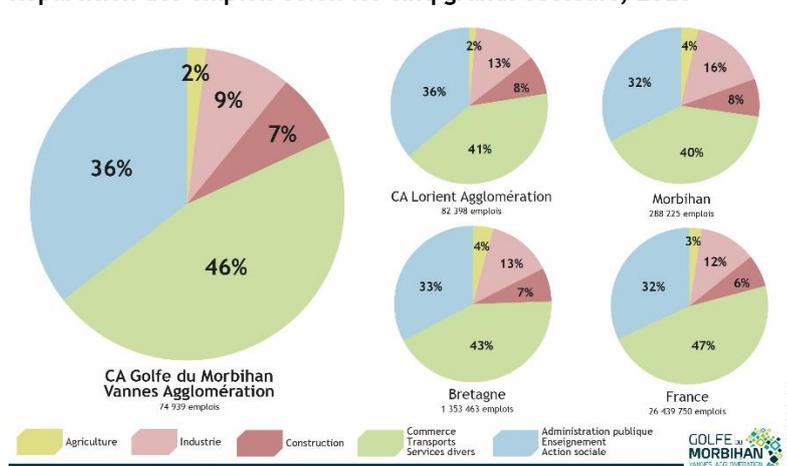
Évolution globale et par grand secteur du nombre d'emplois, 1968-2020



Source : RGP INSEE, 1968-2020

12

Répartition des emplois selon les cinq grands secteurs, 2020



Source : RGP INSEE, 2020

Une économie présentielle

Au-delà de l'importante tertiarisation de l'économie (qui reste encore inférieure à une métropole comme Rennes qui compte 86% d'emplois tertiaires contre 82% pour l'Agglomération), c'est sa spécialisation présentielle qui caractérise en premier lieu l'économie du territoire.

En 2020, les emplois de la sphère présentielle représentent 71,5% des emplois du territoire. Comparativement, leur part atteint 65,5% à Rennes Métropole et 69,5% sur celui de Lorient Agglomération. Cette spécificité, qui va de pair avec la forte proportion d'emplois tertiaires, s'explique en raison, d'une part, du déclin de l'activité agricole et de la faible tradition industrielle du territoire (qui relèvent de la sphère productive) et, d'autre part, de la surreprésentation de différentes filières :

- **Les emplois publics (ou assimilés au secteur public)** du fait de statut de ville préfecture de Vannes avec de nombreuses administrations et équipements (santé, éducation et formation supérieure)
- **Le commerce**, aujourd'hui identifié comme le premier employeur du territoire (cf. *Partie 2.7*)
- **Le tourisme** qui compte 6 815 emplois (soit 12,8% des emplois contre 9,4% pour le Morbihan ou 7,4% pour la Bretagne), avec de fortes variations liées aux emplois saisonniers. (cf. *Partie 2.8*)
- **Les services à la personne et la silver économie** liés à la forte population senior du territoire avec 6,9% de plus de 80 ans et plus de 12% sur au moins 8 communes du golfe du Morbihan (cf. *Fiche Démographie*).

La dominante présentielle concerne la grande majorité du territoire à l'exception du quart nord-est (autour de Saint-Nolff, Theix-Noyal, Elven ou Sulniac) où se concentre activité agricoles, artisanales et industrielles et des communes de Baden et Plougoumelen.

Vers un rééquilibrage ?

A noter néanmoins que pour la première fois depuis 10 ans, suivant les dynamiques observées dans les métropoles de Rennes ou Brest, le territoire a connu une croissance proportionnelle d'emplois productifs (+15% depuis 2010) plus significative que celle des emplois présentiels (+7%). La labellisation en « Territoire d'Industrie » à l'échelle de l'ex-Pays de Vannes en 2023 témoigne par ailleurs de la volonté politique de conforter l'économie productive du territoire.

Sphère présentielle

Economie des biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes

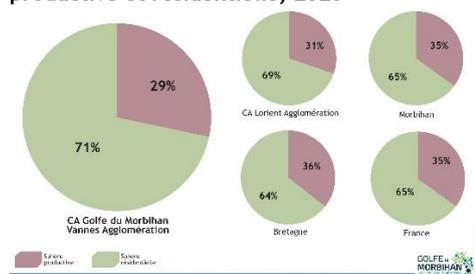
71,5%

d'emplois présentiels (2020)
Contre 64,8% en France

6 815

emplois touristiques (2020)

Répartition des emplois entre sphère productive et résidentielle, 2020



Source : RGP INSEE, 2020

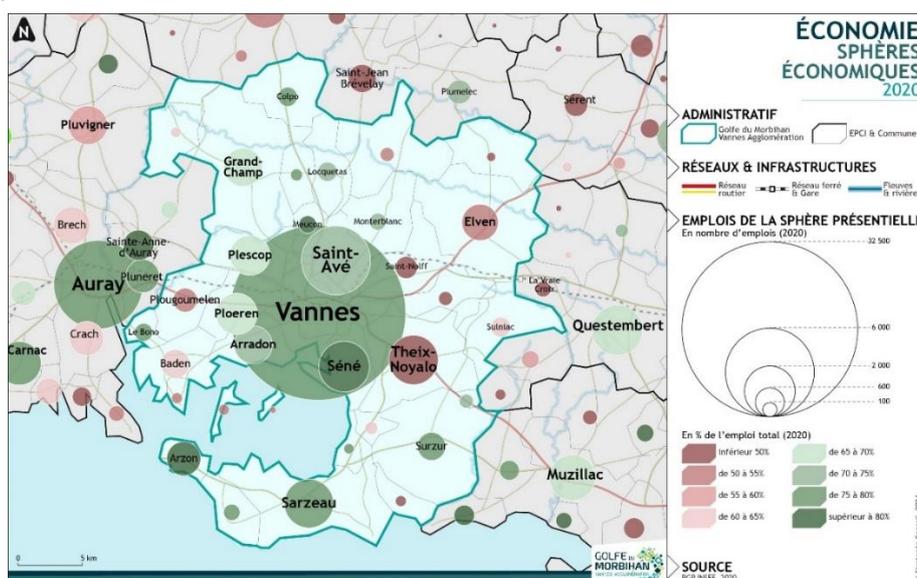
+15%

d'emplois productifs depuis 2010

contre

+7%

d'emplois présentiels depuis 2010



A RETENIR Le tissu économique du territoire se caractérise par la surreprésentation des emplois de la sphère résidentielle en cohérence avec le positionnement et les grandes filières du territoire.

2.2 UNE MÉTROPOLISATION DU TISSU ÉCONOMIQUE QUI S'ACCÉLÈRE

Une forte présence d'emplois dits supérieurs ...

Au-sein de son tissu d'emplois, le territoire concentre plus de 6 000 emplois dits métropolitains supérieurs soit environ 8,8% des emplois totaux.

Si cette proportion est inférieure à celle observée dans les métropoles de Brest (11,0%) ou Rennes (15,6%), elle dépasse celle recensée dans les agglomérations comparables de Lorient (7,6%) ou Quimper (7,8%) soulignant le rayonnement économique structurant du territoire au regard de sa taille.

La ville de Vannes concentre environ 63% des emplois métropolitains supérieures du territoire.

.. et une croissance rapide

L'économie locales se distingue également par la forte progression des emplois métropolitains supérieurs. Leur nombre a augmenté de +120% depuis 1999 alors que dans le même temps, ils augmentaient de +70% en France, +100% à Lorient Agglomération et +106% en Bretagne. Au sein du territoire régional, seule Rennes Métropole a connu une croissance plus forte avec +148%.

Cette dynamique témoigne d'une « métropolisation » de l'économie locale et conforte son attractivité et son fort dynamisme.

Emplois métropolitains supérieurs

Les emplois métropolitains supérieurs correspondent essentiellement à des professions hautement qualifiées, de type cadre ou ingénieur dont le contenu décisionnel est élevé ou qui contribuent à l'image de marque de la ville où elles s'exercent

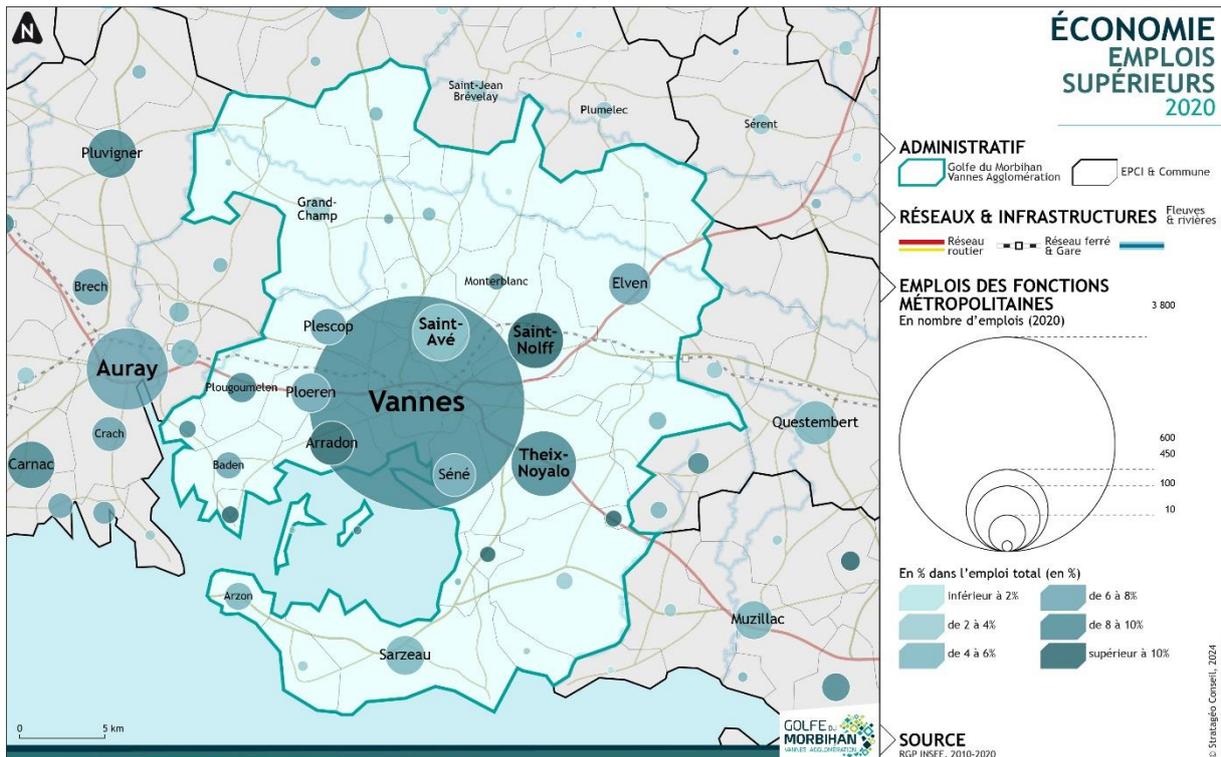
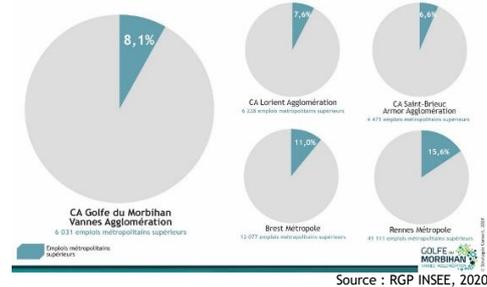
6 031

emplois métropolitains supérieurs (2020)

+120%

d'emplois métropolitains supérieurs depuis 1999 (2020)

Part des emplois métropolitains supérieurs dans les emplois totaux, 2020



A RETENIR Le dynamisme économique du territoire et l'affirmation de son positionnement dans l'armature territoriale du sud Bretagne se traduit par une accélération de la transformation de son tissu d'emplois et le renforcement significatif des emplois dits supérieurs dans des dynamiques proches des grandes métropoles françaises.

2.3 FOCUS FILIÈRE - AGRICULTURE

Une forte tradition agricole ...

Le territoire dispose d'une forte tradition agricole qui marque ses paysages. Avec 36 021 hectares, composé à 47% de prairies, la surface agricole utile (SAU) occupe 44% du territoire communautaire.

Les activités agricoles sont fortement concentrées dans la petite région agricole dite de la pénétaine bretonne sud correspondant à la zone de l'agglomération au nord de Vannes. Trois communes de ce secteur, Grand-Champ, Elven et Plaudren, concentrent à elles seules plus d'un quart des exploitations et des emplois agricoles du territoire.

Une agriculture qui dispose aujourd'hui d'un poids économique limité ... et qui se fragilise

Alors que l'agriculture représentait 28% de l'emploi total en 1968, elle ne pèse plus que 2% de l'emploi du territoire aujourd'hui (environ 1 500 emplois en 2020) en lien avec la tertiarisation de l'économie mais aussi de la disparition de 6 650 emplois agricoles en une cinquantaine années du fait des grandes mutations structurelles de la filière (disparition des petites exploitations, automatisation des activités, difficultés de transmission, etc.). Plus récemment, entre 2010 et 2020, le territoire a perdu environ 14% des emplois équivalents temps plein (ETP).

Le territoire compte désormais 615 exploitations dont le nombre a constamment diminué ces dernières décennies. Il en comptait 1 269 en 2000, soit une diminution de -48% contre -40% en France. La diminution a été particulièrement marquée sur 6 communes du sud de l'agglomération, parmi les plus en croissance et soumises aux pressions foncières : Meucon, Arzon, Vannes, Le-Tour-du-Parc, Saint-Avé et Séné.

En parallèle de cette diminution du nombre d'exploitations, leur taille moyenne augmente inversement. Avec une SAU moyenne par exploitation de 58,4 ha en 2020, les exploitations sont relativement de petites tailles comparativement à la moyenne départementale (63,8 ha.) ou régionale (61,6 ha.). La superficie moyenne a augmenté de +26% entre 2010 et 2020.

Si la tendance au remembrement des parcelles est une réalité, l'agriculture fait également face à une diminution de sa surface agricole utile avec une SAU ayant diminuée de -17% depuis 1988 (contre -7% en France) et de -7% depuis 2000 (contre -4% en France) du fait d'une pression foncière importante liée à la croissance démographique soutenue du territoire.

Enfin, la fragilisation de l'agriculture locale repose sur les perspectives de reprise-transmissions liées au vieillissement des 811 chefs d'exploitation agricole du territoire dont près de la moitié a aujourd'hui plus de 50 ans et plus d'une centaine plus de 60 ans.

36 021

hectares de surface agricole utile
soit **44%** du territoire (2021)

2% de l'emploi total (2020)
contre **28%** en 1968

615

exploitations (2020)

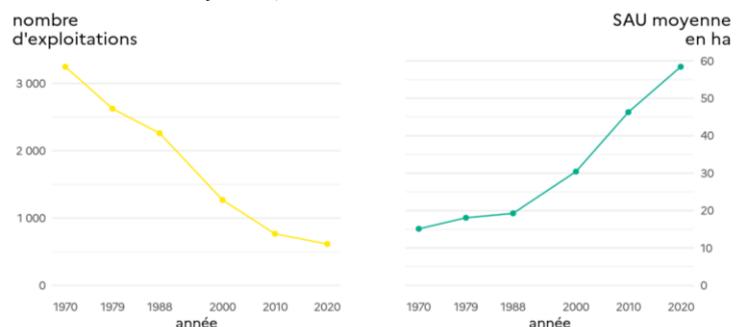
-48%

d'exploitations (2000-2020)

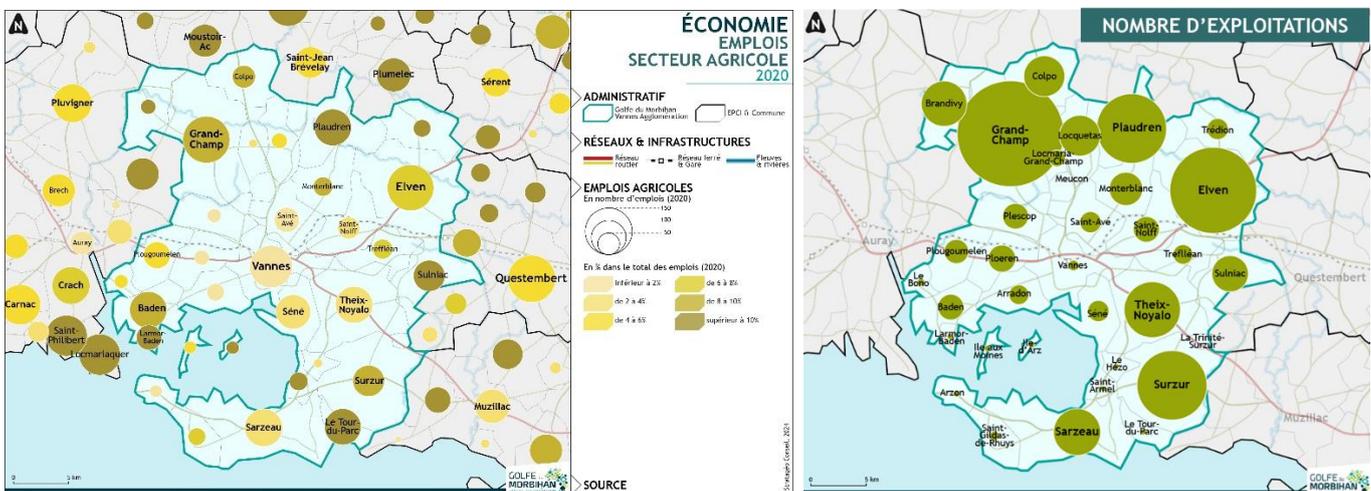
-17% de surface agricole utile (1988-2020)

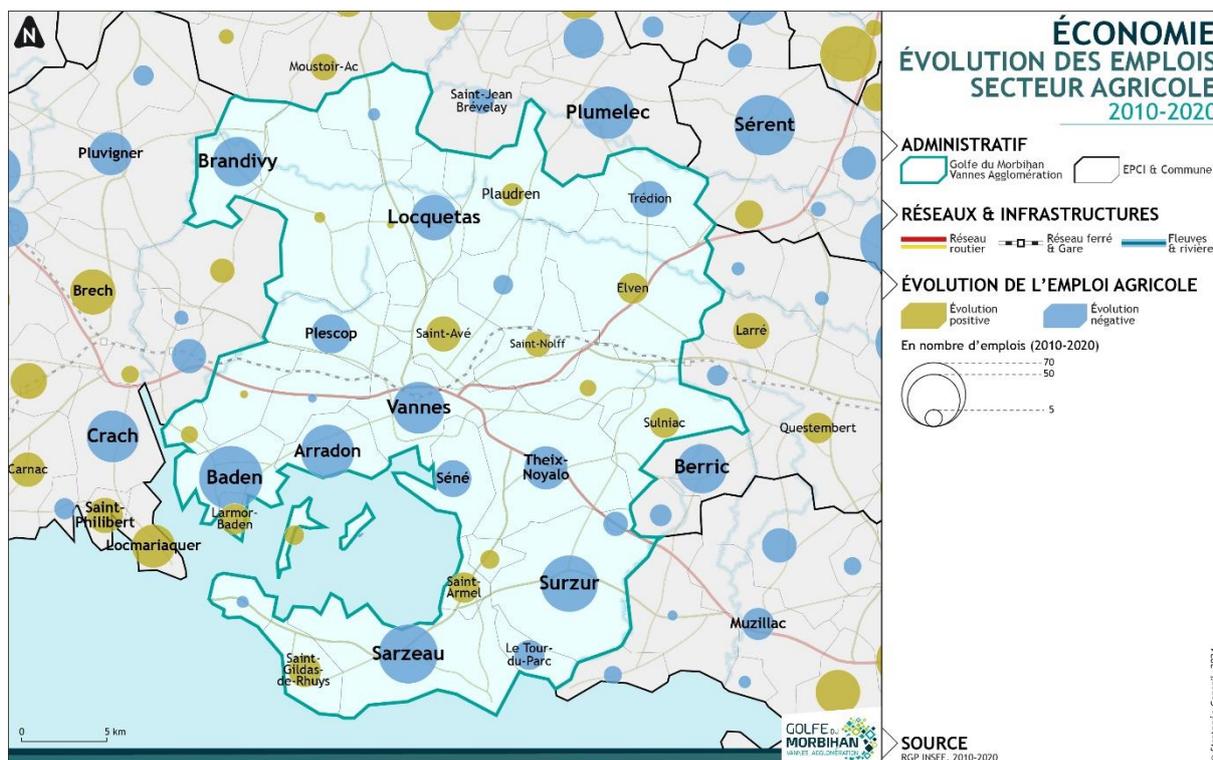
50% de chefs d'exploitations de plus de 50 ans (2020)

Evolution comparée du nombre d'exploitations et de leur SAU moyenne, 1970-2020



source : Agreste - recensements agricoles 1970-2020





Une activité agricole majoritairement tournée vers l'élevage

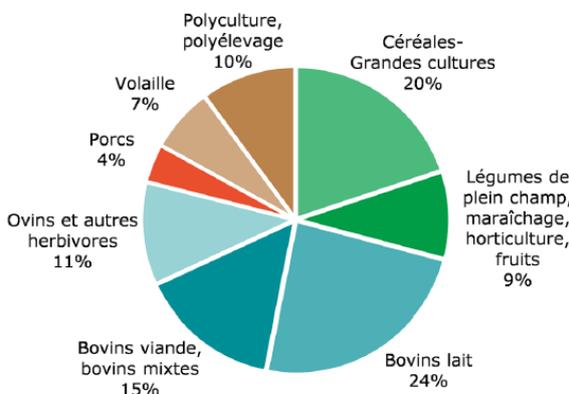
On estime que 86% de la SAU est dédiée à des productions destinées à l'alimentation d'animaux, 12% de la SAU concernent des productions végétales à destination de l'alimentation humaine et 2% de la SAU sert à la production d'énergie (biocarburant à partir d'oléagineux).

L'élevage est en effet largement surreprésenté dans les activités agricoles du territoire avec plus de 60 % des exploitations déclarant l'élevage comme activité principale.

La filière bovine est la principale filière du territoire (avec 39% de l'ensemble des exploitations qui déclarent l'élevage bovin comme production principale), principalement dédiée à la production de lait (24% des exploitations produisent du lait bovin).

Au total, 322 exploitations élèvent des bovins, (dont 186 des vaches laitières), 52 des porcs et 65 des volailles.

Exploitations selon la production principale



Source : RA 2020

Une filière d'élevage fragile

Comme sur de nombreux territoires d'élevage, la fragilisation de l'activité agricole est plus marquée qu'ailleurs du fait de difficultés de reprise-transmission plus fortes que pour la production céréalière, de conditions de travail moins attractives et d'une faible rentabilité, fragilisant la souveraineté alimentaire du territoire.

Le territoire suit cette tendance et observe une forte diminution des exploitations bovines (-52% depuis 2020), porcines (-60%), de volailles (60%) ou d'ovins-caprins (-56%). Le cheptel est également de fait en forte baisse : -10% de bovins depuis 2010 ; -4% pour les ovins ; -26% pour les caprins ; -10% pour les porcins ; etc.

60%

des exploitations déclarant l'élevage comme activité principale

39%

des exploitations déclarant l'élevage bovin comme activité principale

24%

des exploitations déclarant l'élevage bovin laitier comme activité principale

-52%

d'exploitations bovines depuis 2000

-10%

de cheptel bovin depuis 2010

Une agriculture qui se réinvente

La redynamisation de l'agriculture locale passe localement par le soutien à l'installation déployées par différents partenaires institutionnels (Chambre d'Agriculture, Europe, Région, Agglomération, etc.). Au total, on dénombre 64 installations aidées entre 2017 et 2021 ayant bénéficié de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

Mais face aux fragilités constatées, l'agriculture a également besoin de se réinventer progressivement en développant et en se diversifiant de nouvelles productions et de nouvelles activités :

- si elles restent largement minoritaires sur le territoire, le nombre d'exploitations en cultures fruitières, maraichages et horticulture a été multiplié par 5 entre 2000 et 2020
- les exploitations de grandes surfaces céréalières ont augmenté de +20% entre 2010 et 2020
- environ 10% des exploitations pratiquant l'élevage ont désormais développé une activité de transformation à la ferme
- 133 exploitations, en complément de leur activité de producteurs, commercialisent en vente directe (soit environ 25% des exploitations contre 15% en Bretagne). Le territoire compte également 5 réseaux de magasins de producteurs, 10 Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), et 24 marchés (pour 34 communes)

Enfin, si l'agriculture locale (de par ses activités d'élevage et ses nombreux bâtiments) dispose d'une forte capacité à contribuer à la production d'énergies renouvelables sur le territoire, celle-ci ne devra pas se faire sur des terres arables et aux dépens de la fonction nourricière de l'agriculture.

L'agriculture face aux défis environnementaux

L'agriculture doit aussi se réinventer en réponse aux défis environnementaux (préservation de la biodiversité, gestion raisonnée de la ressource en eau et préservation de sa qualité, etc.) d'autant que, souffrant d'une image dégradée, elle est souvent associée ou identifiée comme responsable de certaines pollutions (émission de gaz à effet de serre liée à l'élevage, dégradation de la qualité de l'eau par l'usage de produits phytosanitaires, responsabilité dans la prolifération d'algues vertes, etc.).

Pour autant, si elle génère des pressions sur l'environnement, l'agriculture est aussi un levier pour préserver la biodiversité locale, notamment par l'entretien des prairies et des haies (maintien de la biodiversité, stockage carbone, limitation du ruissellement, etc.). La diminution de l'élevage et des terres agricoles, pour répondre à la pression foncière, constitue alors un vecteur de dégradation de l'environnement et souligne l'importance de conforter les activités agricoles.

Par ailleurs, l'agriculture s'inscrit dans une dynamique d'évolution de ses pratiques à travers la poursuite du développement de productions raisonnées et biologiques. Le territoire compte en 2022 129 exploitations produisant en bio (20% des exploitations) et 5 693 hectares en bio (soit 16 % de la SAU totale).

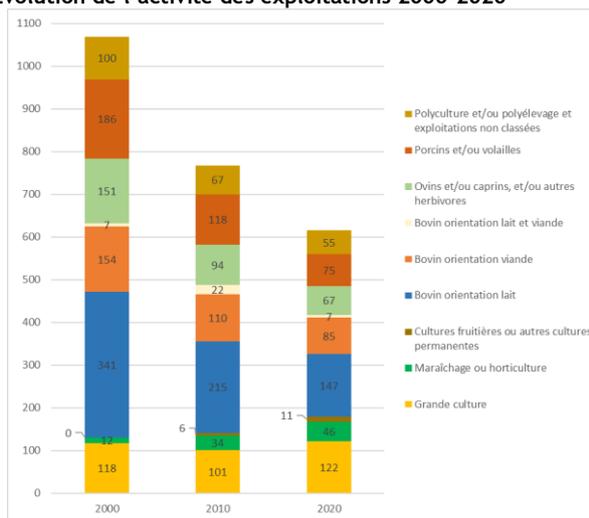
Une légère tendance à la diminution du volume d'achat et d'usage de pesticides se traduisant par une baisse des teneurs en nitrate des cours d'eau est également observée.

64 installations aidées entre 2017 et 2021 ayant bénéficié de la Dotation Jeune Agriculteur

x5 pour le nombre d'exploitations en cultures fruitières, maraichages et horticulture (2000-2020)

+20% pour le nombre d'exploitations grandes surfaces céréalières (2010-2020)

Evolution de l'activité des exploitations 2000-2020



Source : RGA 2000-2020

10% des exploitations pratiquant l'élevage ont développé une activité de transformation à la ferme

125 exploitations commercialisent en vente directe

25% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) imputés à l'agriculture

65% des matières actives achetées sur le territoire présentant un risque potentiel de transfert pour les eaux

129 exploitations certifiées AB ou en conversion (2022) soit **20%** des exploitations

16% la SAU certifiée AB ou en conversion en 2022

L'agriculture face au changement climatique

Enfin, les évolutions climatiques à prévoir (hausse du nombre de journées sans précipitation, hausse du nombre de journées chaudes, baisse du nombre de journées froides) auront une incidence directe sur l'agriculture du territoire et impacteront l'ensemble des activités :

- modification des rythmes de croissance des végétaux et incidence sur la production de fourrage nécessaire au bétail,
- hausse des besoins en eau dans un contexte de raréfaction de la ressource et potentiels conflits d'usage,
- risque de pertes de rendement en hausse : maladies, ravageurs, sécheresse, inondations, manque de gel, etc.

Ces évolutions questionneront le degré d'adaptation des cultures et des pratiques agronomiques du territoire et conduiront nécessairement à des mutations de l'activité agricole.

L'agriculture face à l'attractivité résidentielle et à la raréfaction du foncier

La très forte attractivité du territoire, qui s'est traduit ces dernières décennies par une augmentation significative du nombre d'habitants et d'emplois, s'est accompagnée d'un étalement urbain qui s'est souvent fait aux dépens des terres agricoles. Si le cadre législatif a récemment évolué avec l'application du ZAN et limitera demain l'extension urbaine, l'agriculture devra être prise en compte dans les choix d'aménagement pour conserver le foncier nécessaire et adapté pour garantir sa capacité de production.

En dehors d'une artificialisation pour répondre à la croissance du territoire, le foncier agricole subit par ailleurs des pressions qui résultent d'autres activités : le développement des énergies renouvelables ; l'aménagement de voies vertes et de chemins pédestres qui fragmentent les terres agricoles ; etc. A noter également les problématiques spécifiques du secteur littoral où les contraintes législatives, liées à la loi littorale, pourraient, en cas d'application stricte, fragiliser les activités agricoles.

Il existe par ailleurs un important potentiel foncier à valoriser avec 2 386 parcelles en friche (environ 1 080 hectares) représentant un potentiel pour l'agriculture (mais aussi la sylviculture, la protection de la biodiversité et le stockage de carbone). Cette tendance à l'enfrichement résulte d'un émiettement du foncier agricole, avec 37% des parcelles qui font aujourd'hui moins de 1 hectare, et de velléités de spéculation foncière de la part de propriétaires qui bloquent leur réutilisation agricole. Par ailleurs, le territoire dispose également de 215 bâtiments agricoles (soit environ 70 000 m²) abandonnés pouvant être revalorisés.

L'accès à des terres à des prix abordables n'est pas le seul frein au maintien ou au développement des activités agricoles. Les importantes difficultés pour accéder à un logement sur le territoire concernent également les professionnels agricoles (exploitants, salariés et saisonniers).

Enfin, l'extension urbaine en plus d'empiéter sur le foncier agricole, se fait en rapprochant zones d'habitation et zones agricoles et entraîne des conflits d'usage et de voisinage, notamment avec les néo-résidents. Des actions de médiation et d'information pourraient permettre de les résorber.

Un lien agriculture-alimentation à conforter

Si elle contribue déjà à l'activité des 15 établissements locaux (de plus de 20 salariés) de l'industrie agro-alimentaire, l'agriculture du territoire, par ses spécificités et ses évolutions récentes (développement du maraichage, création d'unités de transformation au sein des exploitations, diffusion des modes de production bio et raisonné, diffusion des réseaux de distribution de proximité) dispose d'atouts pour renforcer son inscription dans le déploiement d'une alimentation de proximité et de qualité et garantir sa capacité à maintenir l'autonomie alimentaire du territoire.

Il est estimé que les productions actuelles pourraient permettre de couvrir 69% des besoins alimentaires des habitants de l'agglomération. Pour y parvenir et s'inscrire dans une logique d'ancrage local et de diversification de son agriculture, le territoire devra s'attacher à développer des structures locales de transformation des productions agricoles en faveur de la valorisation des produits locaux et ainsi rompre avec une agriculture en majeure partie tournée vers les circuits longs.

Face à une agriculture fragilisée économiquement et spatialement et faisant face à des défis de transformation et d'image, le retissage des liens entre les producteurs et les consommateurs constitue un levier important. Le déploiement d'un projet alimentaire territorial (PAT), aujourd'hui émergent sur le territoire, et l'accompagnement des différents circuits de commercialisation et distribution pourraient permettre de soutenir l'ancrage local de l'activité agricole. Il conviendra d'ajouter à cette ambition la fréquentation touristique qui fait considérablement évoluer la demande alimentaire sur le territoire selon les saisons.

de **+20** à **+46**

journées par an anormalement chaudes

de **-7** à **-15**

journées par an de gel

2 386

parcelles en friche

37%

de parcelles agricoles qui font aujourd'hui moins de 1 hectare

215

bâtiments agricoles abandonnés



ENJEUX FOCUS FILIÈRE - AGRICOLE

L'ordre de présentation des enjeux ne traduit pas une hiérarchisation entre les enjeux.

Au regard des éléments de constats ci-dessus, la filière agricole est confrontée à différents enjeux spécifiques qu'il conviendra d'intégrer au futur SCoT :

- La préservation du foncier agricole en évitant et réduisant la consommation d'espace agricole et en sanctuarisant des secteurs dédiés ...
- ... et le réaménagement du foncier agricole existant pour pérenniser les exploitations et faciliter leurs transmissions
- La revalorisation et la redynamisation de l'activité agricole aussi bien en termes de revenus et d'emplois et que d'image et de perception
- La poursuite de la transformation de l'agriculture vers des pratiques plus durables et moins impactantes (préservation de la biodiversité, gestion raisonnée et partagée de la ressource en eau, etc.)
- Le renforcement du lien producteur-consommateur et la facilitation de la commercialisation en circuits courts et de proximité en lien avec la mise en œuvre de la loi EGALIM et l'atteinte de ses objectifs
- La diversification des exploitations agricoles (transformation, ENR, tourisme, etc.) sans fragiliser la production agricole et comme compléments de revenus pour les agriculteurs

2.4 FOCUS FILIÈRE - AQUACULTURE

Un savoir-faire local et une réalité économique

L'activité aquacole du golfe du Morbihan, largement dominée par la conchyliculture (90% de l'activité), en particulier la production d'huîtres creuses, constitue aussi un marqueur économique du territoire. Elle structure ainsi une filière pourvoyeuse d'emplois et garante d'un savoir-faire et participe au rayonnement du territoire, à sa visibilité et à son attractivité, notamment touristique.

Avec 1 153 hectares de concession en mer et 114 entreprises d'aquaculture recensées en janvier 2023, la filière embauche 475 actifs.

Une filière résiliente

Depuis plusieurs années, l'activité aquacole a été frappée par plusieurs crises sanitaires successives liées à des pollutions aquatiques qui ont impacté aussi bien ses rendements économiques (interdiction de commercialisation) que son image. Pour autant, elle conserve un fort dynamisme et une forte attractivité qui s'observent par la rentabilité des exploitations et par la fluidité du renouvellement générationnel et les demandes d'installation de nouvelles entreprises (environ 40 demandes d'installation par an à l'échelle du territoire de la Bretagne Sud).

Par ailleurs, la filière dispose d'un levier de diversification important avec le tourisme (dégustation, visites des parcs, etc.) ayant permis de contribuer à son dynamisme.

1 153

de concession en mer

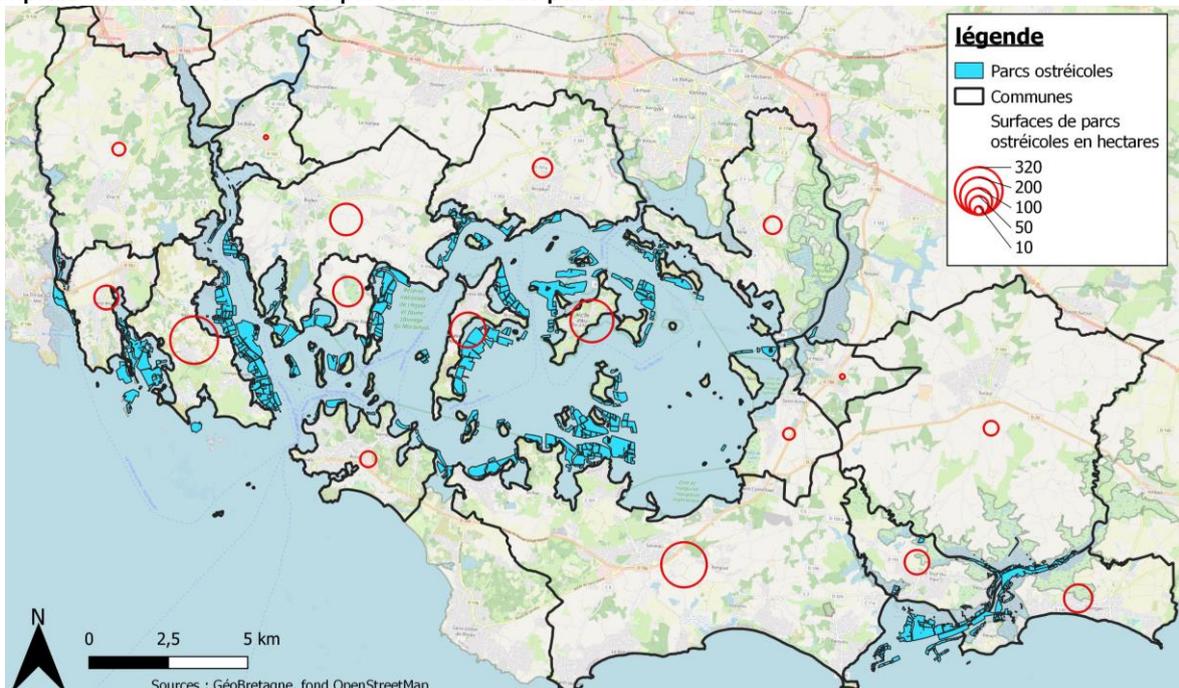
114

entreprises
d'aquaculture (2023)

475

emplois liés à
l'aquaculture (2023)

Emprise territoriale et surface par commune des parcs ostréicoles



Source : Chambre régionale Bretagne Sud de Conchyliculture, 2018

De fortes pressions et contraintes

Malgré ce fort dynamisme, l'activité aquacole est soumise à de nombreuses contraintes et pressions :

- **Des pollutions et dégradations environnementales qui nuisent à l'activité.** Les problématiques de pollution de la ressource en eau, et notamment de prolifération des algues vertes, soulignent la nécessité d'une vigilance collective des impacts de l'activité humaine sur la préservation de la qualité de la ressource en eau. Ces interventions en amont des pollutions doivent être complétées par des actions permettant de limiter les crises sanitaires et leurs impacts.
- **Une capacité de développement limitée et insuffisante.** Malgré un fort dynamisme et des velléités de développement, la filière aquacole est aujourd'hui contrainte de par son extension en mer, mais aussi sur terre. Malgré des évolutions législatives (lois Pahun et Sempastous) qui ont permis de préserver le foncier des chantiers et limiter la spéculation foncière, la mise en œuvre de la charte conchylicole du Morbihan (en cours de révision) et le déploiement d'aides à l'installation, les activités aquacoles doivent faire face à l'attractivité résidentielle du territoire et les contraintes liées à la loi

littoral qui freinent la plupart des projets d'installation ou d'extension. La hausse du niveau de la mer viendra complexifier davantage l'inscription des activités sur le littoral.

- **Des difficultés à recruter.** Par ailleurs, l'attractivité du territoire alimente aussi la spéculation immobilière et fragilise de nombreuses filières, dont l'aquaculture, pour permettre l'installation de chef d'entreprises ou le recrutement de salariés qui peinent à se loger. Les difficultés de recrutement de la filière sont également à imputer à un manque de visibilité et une méconnaissance des métiers de la filière (absence de formation sur le territoire). L'inauguration de Ostréapolis sur la commune de Le Tour du Parc en février 2024 devrait constituer un levier important en faveur de la reconnaissance locale de la filière.
- **Une cohabitation fragile avec les usagers du territoire.** Par nature, les activités aquacoles s'inscrivent sur le littoral qui correspond aux secteurs les plus attractifs pour les résidents et touristes. Elles sont en ce sens confrontées à des problématiques de cohabitation et d'usages qui impliquent de renforcer leur acceptabilité. Les perspectives de croissance démographique, de renouvellement de la population littorale et de croissance de la fréquentation touristique impliquent de considérer plus fortement les enjeux de cohabitation par des actions de médiation et de sensibilisation.
- **Le défi du changement climatique.** Enfin, la hausse du niveau de la mer, le recul du trait de côte et l'augmentation du risque de submersion, mais aussi les conséquences de la hausse des températures sur l'état sanitaire et bactériologique de l'eau, soulèvent d'important défis pour la filière aquacole qui devra s'inscrire dans une indispensable stratégie d'adaptation au changement climatique.



ENJEUX FOCUS FILIÈRE - AQUACOLE

L'ordre de présentation des enjeux ne traduit pas une hiérarchisation entre les enjeux.

Au regard des éléments de constats ci-dessus, la filière aquacole est confrontée à différents enjeux spécifiques qu'il conviendra d'intégrer au futur SCoT :

- La maîtrise des différentes sources de pollutions des milieux notamment aquatiques en amont de l'activité aquacole
- Le maintien d'une capacité de développement de l'activité aussi bien en mer que sur terre en préservant les activités existantes sur le littoral ; et en anticipant un repli sur le rétro-littoral en lien avec les acteurs de l'aménagement
- Le renforcement de la valorisation et de la visibilité de la filière
- La prise en compte des activités aquacoles dans les usages du territoire
- L'adaptation au changement climatique et à la hausse du niveau de la mer

2.5 FOCUS FILIÈRE - SYLVICULTURE

Une importante couverture forestière

Le taux de boisement du territoire de GMBVA est de 22% (contre 25% dans le Morbihan et 14% en Bretagne) avec environ 14 000 hectares de surfaces boisées.

Le territoire présente également un important linéaire de haies sur environ 5 180 km avec une forte densité (118ml/ha de SAU soit 63 ml/ha).

Les peuplements forestiers sont principalement composés de feuillus et dans une moindre mesure de résineux. Les essences majoritaires sont pour les feuillus le chêne et pour les résineux le pin maritime.

14 000

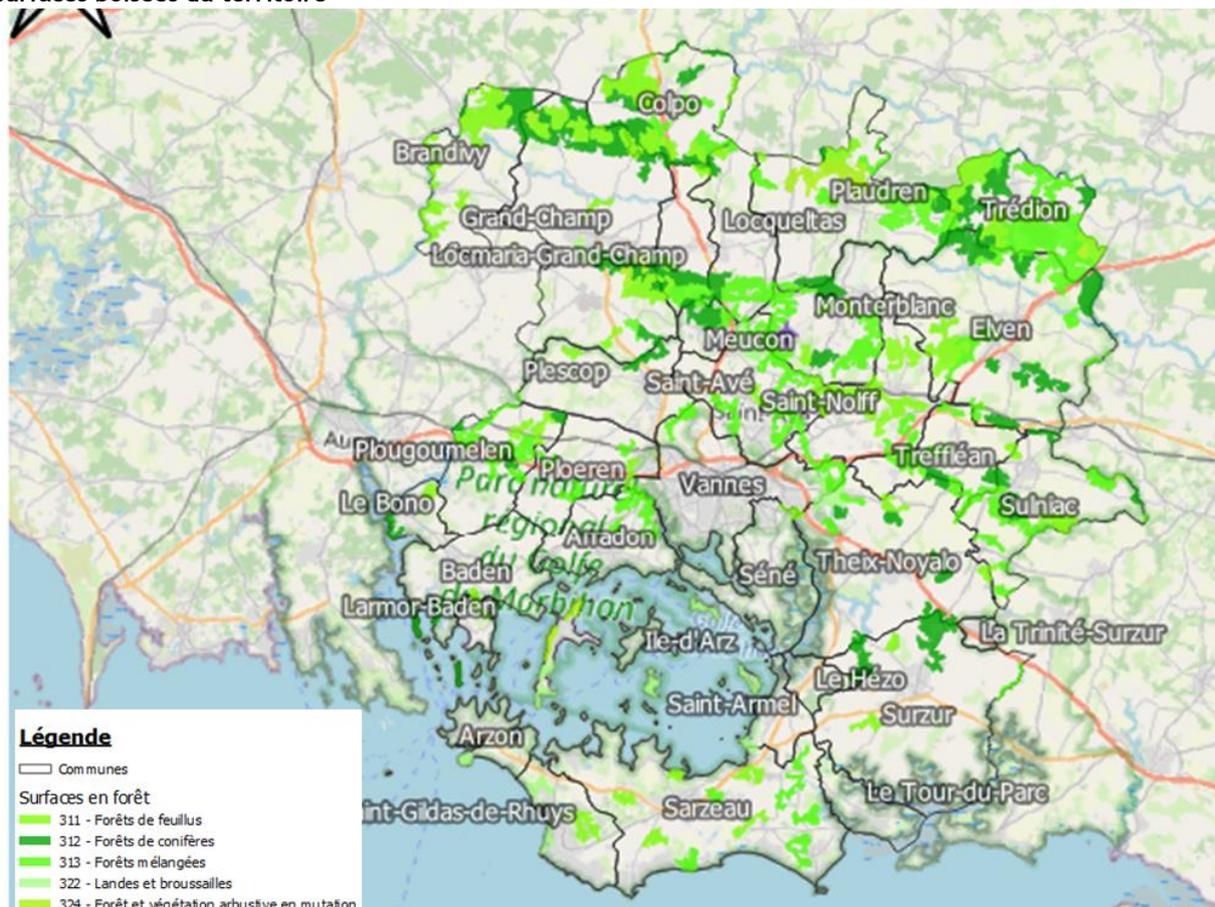
hectares de surfaces boisées

soit **22%** du territoire

5 180 km de

linéaires de haies

Surfaces boisées du territoire



Source : Corin Land Cover, 2018

Un potentiel de valorisation à renforcer ...

Par l'importance de la ressource bois, le territoire dispose d'un double potentiel de valorisation :

- **En tant que ressource énergétique.** L'importance de la ressource bois pourrait jouer un potentiel rôle central pour améliorer le mix énergétique du territoire. A ce jour, environ 160 GWh/an sont produits à partir du bois local couvrant ainsi 5% des besoins locaux en énergie et représentant 90% de la production d'énergies renouvelables du territoire. Avec une valorisation renforcée, il est estimé que le bois et les haies pourraient à horizon 2050 couvrir 30% des besoins locaux en énergie.
- **En tant que bois d'œuvre.** Si elles sont encore peu valorisées pour cet usage, les essences locales pourraient également être mobilisées localement pour un usage en bois d'œuvre. L'instauration d'une dynamique autour du bois d'œuvre participerait à renforcer la rentabilité de la ressource bois et inciterait à son exploitation durable. Pour autant, le faible entretien actuel de la forêt, qui profite à la diffusion de feuillus difficilement valorisables en bois d'œuvre d'un point de vue économique et la faible structuration d'une filière artisanale dédiée, sont encore de freins à son émergence.

5% des besoins locaux en énergie issus du bois

et jusqu'à **30%** en 2050

90% de la production d'énergie renouvelable du territoire issue du bois

... et à structurer

La valorisation de la ressource bois est et sera conditionnée à :

- **la bonne gestion de la forêt.** La forêt du territoire appartient à 93% à des propriétaires privés. Le foncier forestier est éclaté entre de très nombreux propriétaires (1 938 propriétaires) et est particulièrement morcelé (0,7 hectare par propriétaire). Cet éclatement nuit à son entretien et complexifie sa bonne gestion et donc son exploitation. Seulement 25% des surfaces boisées sont dotées d'un plan de gestion (PSG) et 4% sont déclarées dans le cadre du code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS). Afin de tendre vers une exploitation durable de la forêt, une Charte d'engagement sur l'exploitation en forêt privée, réunissant les principaux exploitants et l'Etat, a été signée en 2022 dans le Morbihan.
- **L'émergence d'une filière bois** qui reste encore limitée aujourd'hui avec 12 entreprises sylvicoles implantées sur le territoire.

93%
de forêts privées

1 938
Propriétaires
forestiers privés

0,7
Hectare par
propriétaire en
moyenne

12 entreprises
sylvicoles

La forêt face au défi du changement climatique

Au-delà des enjeux de gestion et de structuration économique de la filière, la forêt du territoire devra s'adapter au changement climatique qui conduira à :

- une fragilisation des espèces présentes face à des changements de température et de pluviométrie,
- l'augmentation des risques naturels (incendie, tempêtes, etc.) dans un territoire doté d'essences déjà particulièrement sensibles à la sécheresse,
- une hausse des maladies.

Ces mutations viendront renforcer l'impératif d'une bonne gestion de la forêt et renforceront l'intérêt accompagner et sensibiliser les acteurs de la forêt pour mieux considérer les enjeux environnementaux et climatiques.



ENJEUX FOCUS FILIÈRE - SYLVIVOLE

L'ordre de présentation des enjeux ne traduit pas une hiérarchisation entre les enjeux.

Au regard des éléments de constats ci-dessus, la filière sylvicole est confrontée à différents enjeux spécifiques qu'il conviendra d'intégrer au futur SCoT-AEC :

- **L'amélioration de la gestion de la forêt privée**
- **Le renforcement de la valorisation du bois énergie**
- **L'émergence de nouveaux débouchés, notamment autour du bois d'œuvre**
- **La structuration d'une filière économique globale pour soutenir les potentiels de valorisation**
- **L'adaptation au changement climatique**

2.6 FOCUS FILIÈRE - INDUSTRIES

Une faible tradition et image industrielles ...

Quand les emplois industriels et de la construction représentaient 23% des emplois totaux du territoire en 1968, leur part était partout ailleurs bien plus significative : 41% à Brest Métropole, 39% à Lorient Agglomération et 33% à Rennes Métropole. Après être passée à 20% en 1990, leur part s'élève à 16% aujourd'hui (9% industrie et 7% construction) et dépasse même la proportion observée à Brest Métropole ou Rennes Métropole.

... mais une industrie locale qui se distingue par son dynamisme

Pour autant si la tertiarisation de l'économie a fait, comme partout, baissé le poids de l'industrie, le territoire se distingue par la capacité de son industrie à créer des emplois depuis 1990 (+2 380 emplois, soit +24%) alors que dans le même temps la quasi-totalité des territoires français perdaient des emplois industriels (-27% à Brest Métropole, -12% à Lorient Agglomération et -22% à Rennes Métropole). Cette dynamique participe à renforcer la part de l'économie productive sur le territoire aujourd'hui sous-représentée par rapport à l'économie présentielle. (cf. *Partie 2.1*)

Une industrie concentrée à Vannes et sur la frange Est du territoire

Si la ville de Vannes concentre le plus grand nombre des emplois relevant de l'industrie et de la construction, les communes d'Elven, Saint-Nolff, Treffléan, Sulniac et Theix-Noyal sont celles concentrant les plus fortes proportions d'emplois relevant du secteur secondaire (entre 20 et 40% des emplois de chaque commune).

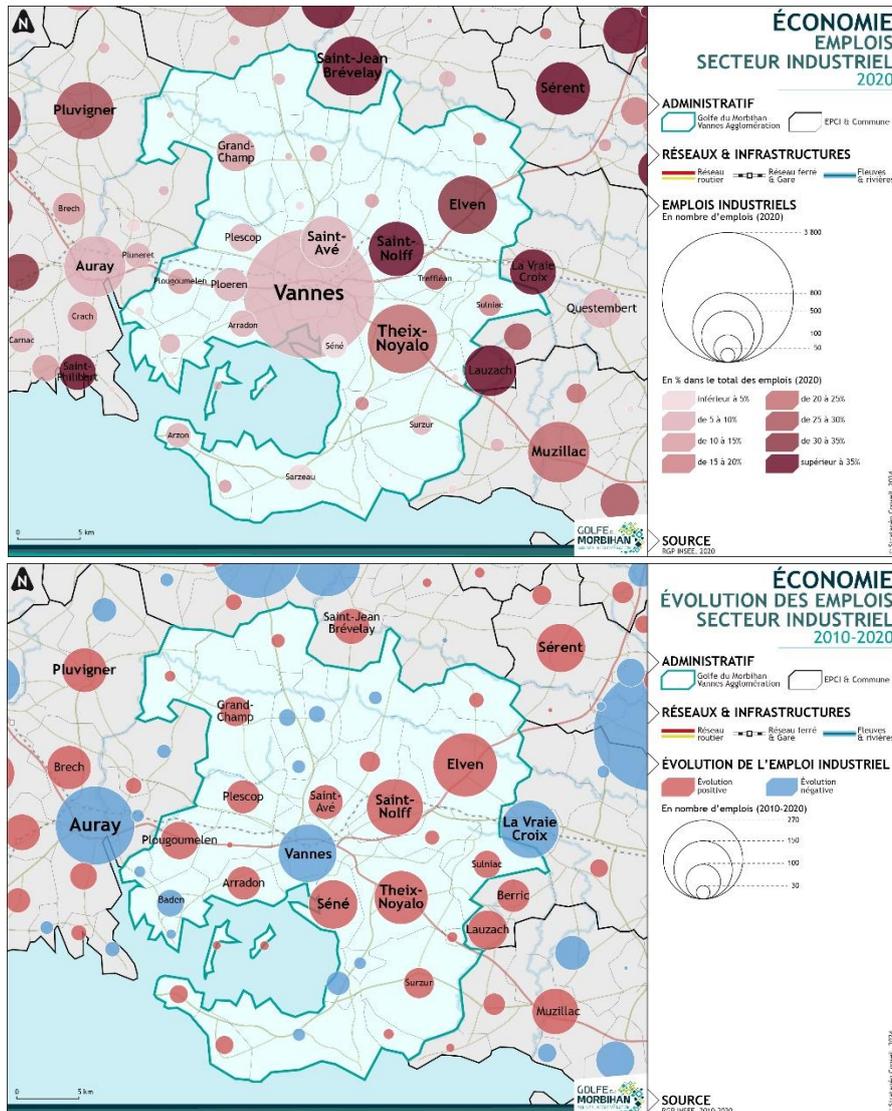
La croissance des emplois industriels depuis 2010 conforte la spécificité industrielle de la frange est du territoire, mais laisse également apparaître des dynamiques à l'ouest de Vannes à Plougoumelen, Plescop ou Grand-Champ.

16%

d'emplois relevant de l'industrie (9%) et de la construction (7%) (2020)

+2 380

Emplois relevant de l'industrie et de la construction (1990-2020) soit **+24%**



Une industrie diversifiée

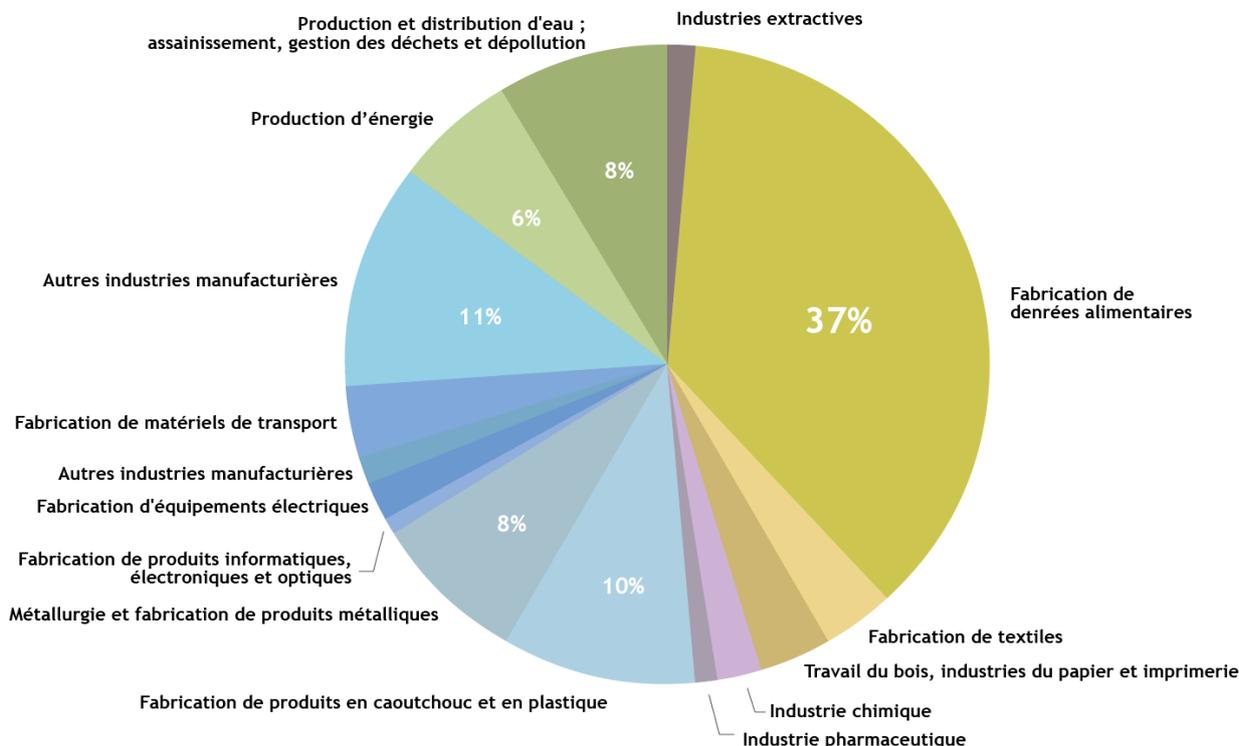
L'activité industrielle du territoire s'appuie sur une grande diversité d'activités qui lui assure sa résilience.

Deux filières structurantes se distinguent néanmoins :

- en cohérence avec l'importance de l'agriculture, l'industrie locale est constituée à 37% d'emplois (environ 2 500 emplois) issus de l'**industrie agro-alimentaire (IAA)**. Le territoire compte 12 établissements de l'IAA de plus de 20 salariés. Plus de 80% des emplois de l'IAA sont concentrés sur les communes d'Elven, Theix-Noyal, Vannes et Saint-Nolff.
- en cohérence avec la présence de la mer et du littoral, et l'organisation d'évènements majeurs en lien avec la navigation (semaine du Golfe), le territoire est ancré dans le **Sailling Valley** qui s'étend de Brest à Vannes et concentre des activités liées au nautisme. Environ 850 emplois industriels locaux relèvent de la filière nautique, principalement à Vannes et dans la Presqu'île de Rhuys.



Répartition des emplois industriels du territoire par secteurs d'activités, 2020



Source : RGP INSEE, 2020

Des filières émergentes et d'avenir

Au-delà de ces deux filières structurantes, l'industrie locale repose sur des secteurs d'activités de plus petite taille : industrie technologique et numérique, en lien notamment avec la cybersécurité ; industrie verte et décarbonée ; industrie de chimie fine (plastiques et composites) ; etc.

L'industrie au service d'un rééquilibrage de l'économie du territoire

Le renforcement de ces filières industrielles constitue un levier de la diversification de l'économie du territoire au profit d'un renforcement d'une sphère productive aujourd'hui sous-représentée (cf. *Partie 3.1*).

Ce renforcement sera pour partie conditionné par la mise à disposition de capacités foncières (cf. *Partie 3.2*) permettant d'accueillir le développement d'activités industrielles. Aujourd'hui, au croisement de la forte croissance résidentielle, des pressions foncières immobilières, des contraintes environnementales et d'une réserve de friches industrielles limitée, le territoire dispose d'une ressource foncière limitée pour accompagner le développement de son industrie. L'Agglomération prévoit, sur les 130 hectares de foncier économique qui seront développés d'ici 15 ans au sein des ZAE, de réserver 50 hectares pour l'industrie et 50 hectares pour l'artisanat et les autres fonctions supports.

Le développement de l'industrie sera également déterminé par :

- la capacité de la filière à recruter (78% des industriels du territoire indiquent avoir des difficultés de recrutement, aussi bien pour des raisons de compétences que de capacités des actifs à se loger sur le territoire),
- la structuration de filières complètes et cohérentes intégrant la formation d'actifs compétents,
- la capacité des activités industrielles à relever les défis environnementaux et énergétiques qui s'imposent au territoire,
- la bonne insertion des activités industrielles au territoire en limitant les nuisances et la bonne acceptation d'une population qui continuera d'augmenter dans les années à venir,
- l'accompagnement au déploiement des opportunités offertes par le numérique et l'intelligence artificielle.

La récente labellisation en « Territoires d'Industries » du territoire (à l'échelle de l'entente du pays de Vannes regroupant la CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération et les CC voisines d'Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté) devrait permettre d'accompagner et soutenir les filières industrielles locales.



ENJEUX FOCUS FILIÈRE - INDUSTRIES

L'ordre de présentation des enjeux ne traduit pas une hiérarchisation entre les enjeux.

Au regard des éléments de constats ci-dessus, la filière industrielle est confrontée à différents enjeux spécifiques qu'il conviendra d'intégrer au futur SCoT-AEC :

- **Le maintien de l'industrie existante ...**
- **... et le développement de nouvelles activités**
- **Le déploiement des conditions cadres pour le maintien et le développement de l'industrie (foncier, formation, ressources, etc.)**
- **La prise en compte des enjeux environnementaux, énergétiques et climatiques par l'industrie du territoire**
- **L'inscription sans impact sur le territoire de l'industrie**

2.7 FOCUS FILIÈRE - COMMERCE

Une offre traditionnelle concentrée dans les centralités ...

Le périmètre du SCoT regroupe 2028 commerces et services traditionnels (moins de 300 m² de surface de vente). Vannes concentre à elle seule 51% de cette offre pour 31% de la population. Le centre-ville de Vannes concentre principalement l'offre anormale (équipement de la personne et de la maison) avec un taux de diversité commerciale qui atteint 34% contre 29% à l'échelle du SCoT. Les trois quarts des commerces traditionnels sont implantés en centralité, soit un taux supérieur aux moyennes habituellement observées (55-65%).

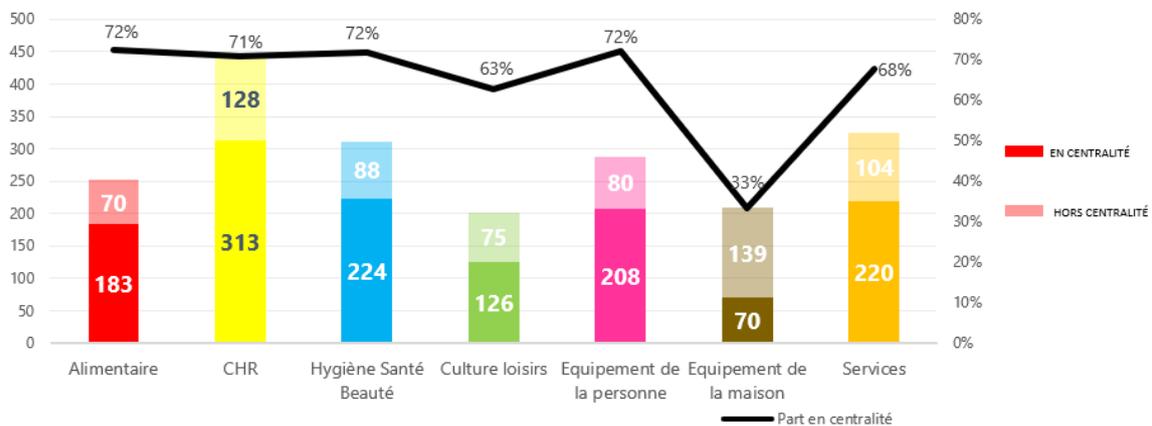
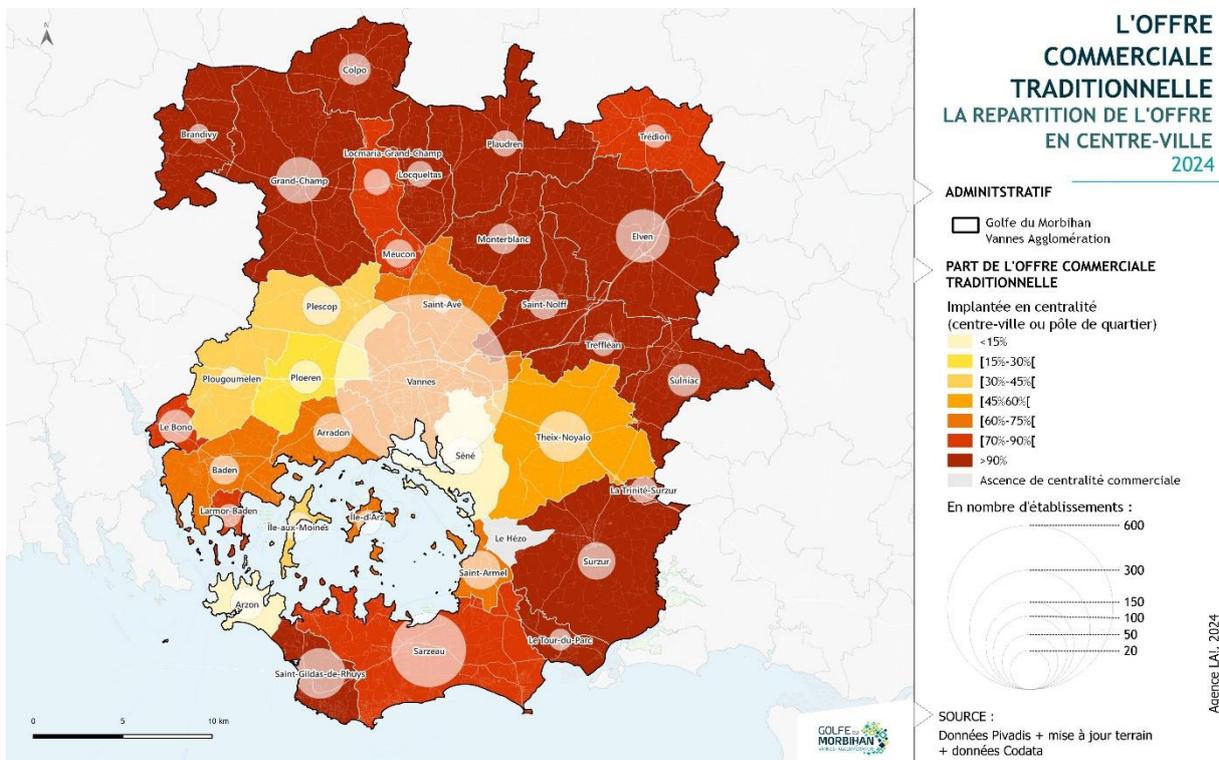
... mais une « périphérisation » des fonctions commerciales sur les communes périurbaines

Pour autant les communes périurbaines de Vannes connaissent une « périphérisation » plus marquée des fonctions commerciales avec la présence de centres commerciaux et de galeries marchandes.

Une domination de la filière des cafés-hôtels-restaurant (CHR) qui assoie la vocation touristique

Avec plus de 441 établissements, les CHR représentent 23% de l'offre commerciale traditionnelle. Cette forte proportion illustre la vocation touristique du territoire notamment sur les communes de Sarzeau et d'Arzon. A noter que cette offre reste également fortement concentrée dans les centralités (71%).

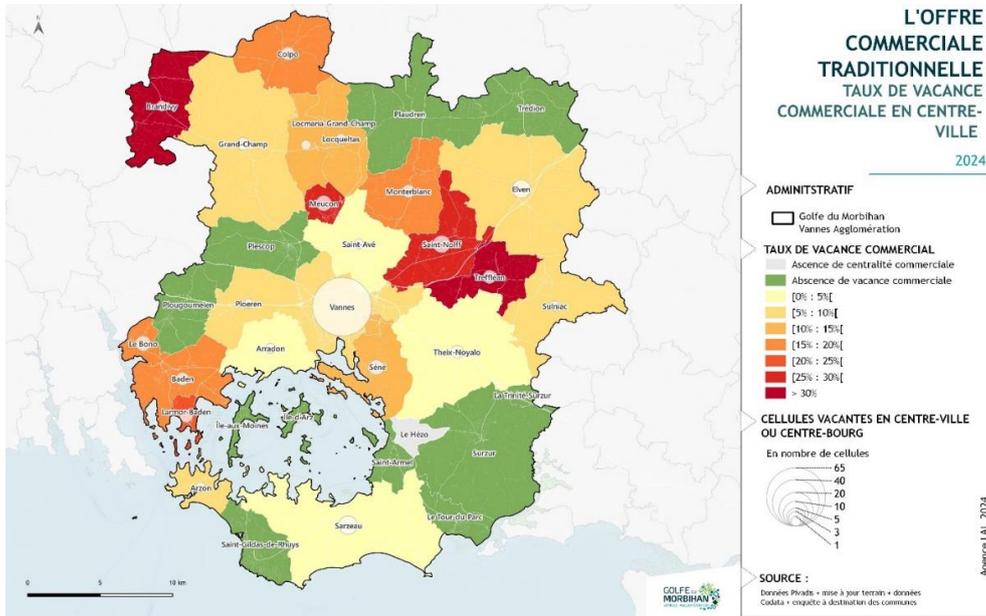
2 028
commerces
traditionnels
76%
des commerces
traditionnels
implantés en
centralité
29,2%
de diversité
commerciale



Une vacance commerciale maîtrisée

Avec un taux moyen de vacance commerciale en centralité inférieur à 10%, le territoire reste à l'écart du phénomène nationale avec une moyenne qui se situe entre 11% et 13%. Le centre-ville de Vannes se situe en dessous de cette moyenne à 8,9% signe d'une relative bonne dynamique commerciale. Cette moyenne cache quelques disparités avec des communes comme Sarzeau ou Saint-Avé avec un taux inférieur à 5% et d'autres qui montrent des signes de fragilité avec des taux supérieurs à 20% mais sur un volume de commerces très faible (Brandivy et Treffléan).

+9,5%
de vacance commerciale



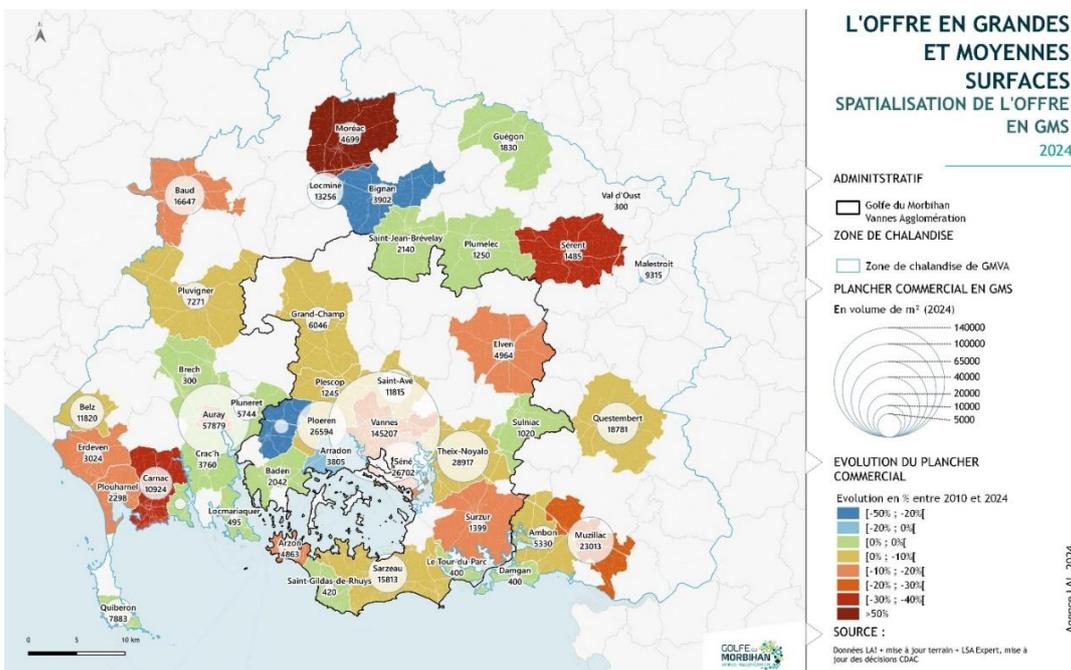
Une croissance significative du plancher des GMS sans générer de vacance commerciale

Le plancher commerciale des grandes et moyennes surfaces (plus de 300 m²) représente plus de 282 000 m², en croissance de +17% entre 2010 et 2024. Sur cette période, 65 723 m² de nouvelles surfaces ont été créées et 20 813 m² ont été détruites soit ont changé de destination (restauration, salle de sport, activité de loisirs, etc.). Avec seulement 5 697 m² de surfaces de GMS disponibles, le niveau de vacance commerciale est très faible (1,9%). La croissance du plancher commercial s'observe sur tous les secteurs et surtout en alimentaire (+21%) et culture-loisirs (+26%).

282 697 m² de GMS

+17% de croissance entre 2010 et 2024

1,9% de vacance commerciale de GMS



Une offre en GMS qui rayonne sur l'équivalent d'une zone de chalandise de 378 000 habitants

C'est grâce à cette offre en grande et moyenne surface que le rayonnement de l'agglomération de Vannes est le plus important. La zone de chalandise théorique de Vannes cumule 355 000 habitants soit un doublement du potentiel d'habitants du périmètre du SCoT. Si on ajoute à cette population permanente l'équivalent de l'influence touristique en habitants permanents (estimé par la CCI à 32 500 habitants à l'échelle de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération), cette offre de GMS a vocation à s'adapter à un potentiel de 378 000 habitants.

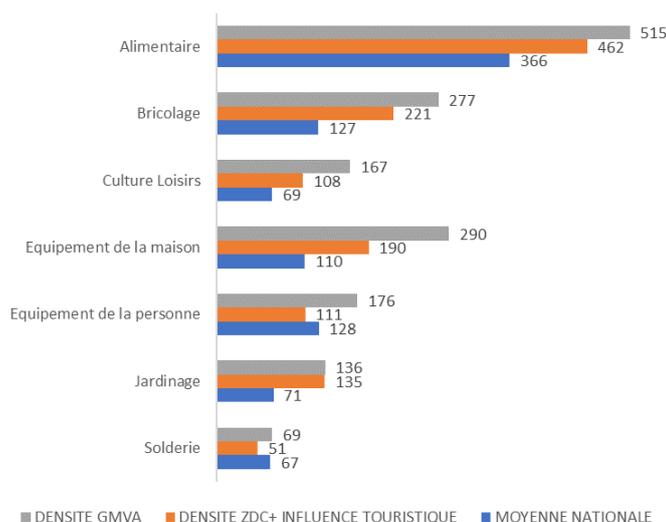
355 000 habitants pour la zone de chalandise de Vannes Agglomération

+32 500 Equivalent habitants permanents correspondant à l'activité touristique

Source : CCI, CRT, Insee

Des densités en GMS élevées même en intégrant l'influence touristique

Sur la base de cette influence globale (zone de chalandise et influence touristique), les densités en grandes et moyennes surfaces sont systématiquement au-dessus des moyennes nationales avec un écart élevé en alimentaire (+26%), équipement de la maison (+72%) et bricolage (+74%).

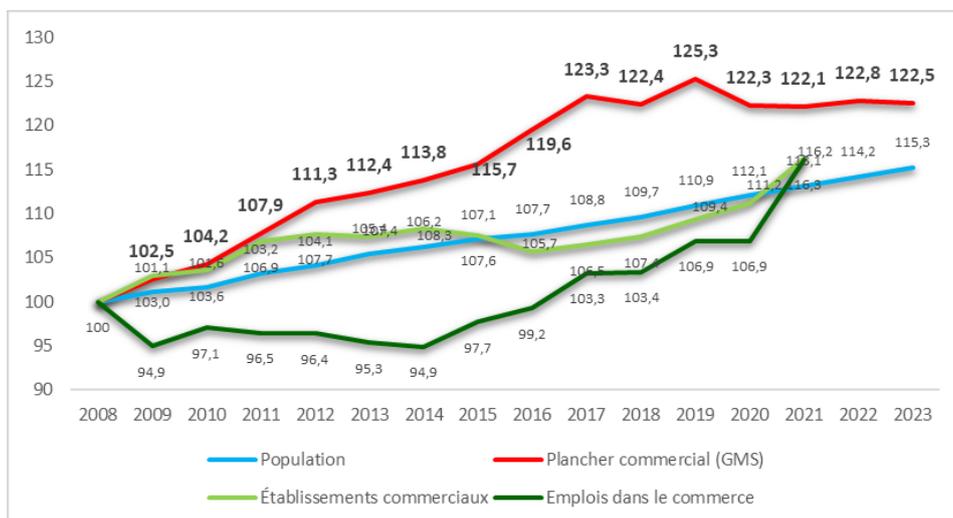


29

Une croissance des GMS plus rapide que la croissance de population

Sur la période 2008-2022, le plancher des GMS a progressé 1,5 fois plus vite que la croissance de la population. Depuis la stabilisation de la croissance des GMS en 2017, le volume de commerces a progressé et surtout le nombre d'emplois. Contrairement à la tendance nationale, le volume de commerces non alimentaires se maintient et progresse fortement en hygiène-santé-beauté. Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération suit en revanche la tendance à la forte croissance des filières CHR et alimentaires.

ÉVOLUTION DES SURFACES GMS PAR RAPPORT À LA POPULATION ET À L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE COMMERCE SUR LE SCoT (INDICE 100 EN 2008)



	Nombre d'établissements	Effectifs salariés
Alimentaire traditionnel	+33,0%	+35,4%
Supermarché, hypermarché	+15,2%	+18,5%
CHR	+21,9%	+41,5%
Culture-loisirs	+5,0%	+24,7%
Hygiène-santé-beauté	+24,0%	+27,2%
Équipement de la maison	-3,6%	+13,0%
Équipement de la personne	+3,0%	-9,8%
Services	+28,3%	+2,8%
Total commerces	+17,5%	+18,5%

Source : DGCCRF, mis à jour CDEC/CDAC, LSA Expert, ACCOS URSAF

Des espaces de périphérie plutôt denses mais une attractivité très hétérogène

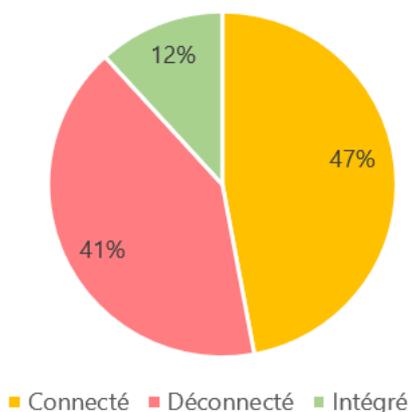
59% des 17 espaces commerciaux de périphérie bénéficient d'une bonne continuité avec le tissu urbain en étant soit intégrés (12%) soit connectés (47%). La densité bâtie dépasse les 30% pour 41% des espaces analysés, illustrant une économie du foncier dans le développement commercial. L'attractivité des zones apparaît en revanche hétérogène avec la moitié renvoyant une image banale et un quart montrant des signes de vieillissement.

17 espaces de périphérie

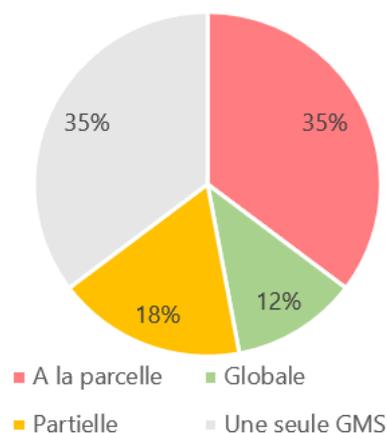
47% connectés au tissu urbain

41% des espaces bénéficient d'une densité bâtie supérieure à 30%

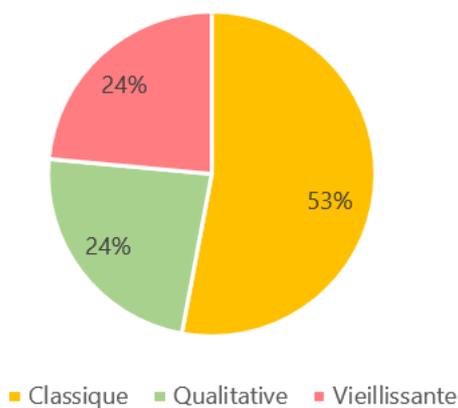
IMPLANTATION DU COMMERCE DANS LE TISSU URBAIN



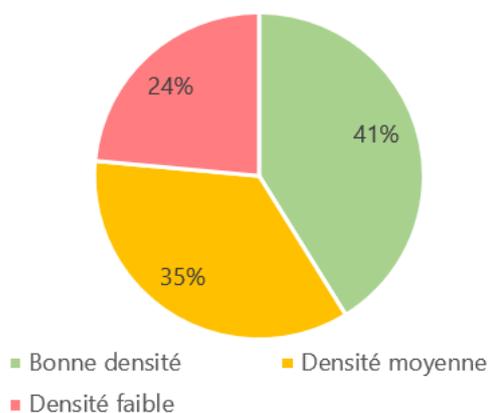
LOGIQUE D'IMPLANTATION



ATTRACTIVITÉ URBAINE



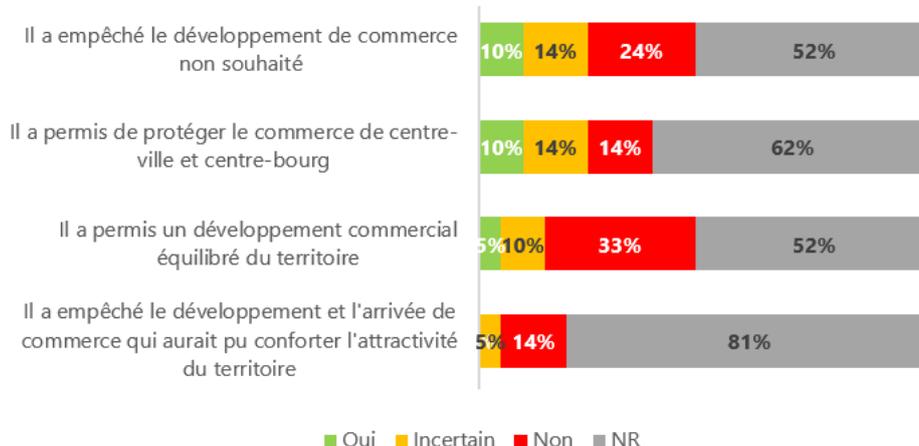
DENSITÉ BÂTIE



FOCUS - ENQUETE AUPRES DES ELUS

Comme indiqué en page 3, une enquête en ligne spécifique à la question du commerce à destination des 34 communes réalisée entre janvier et mars 2024 avec 21 communes ayant répondu.

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LE PRÉCÉDENT SCOT ?



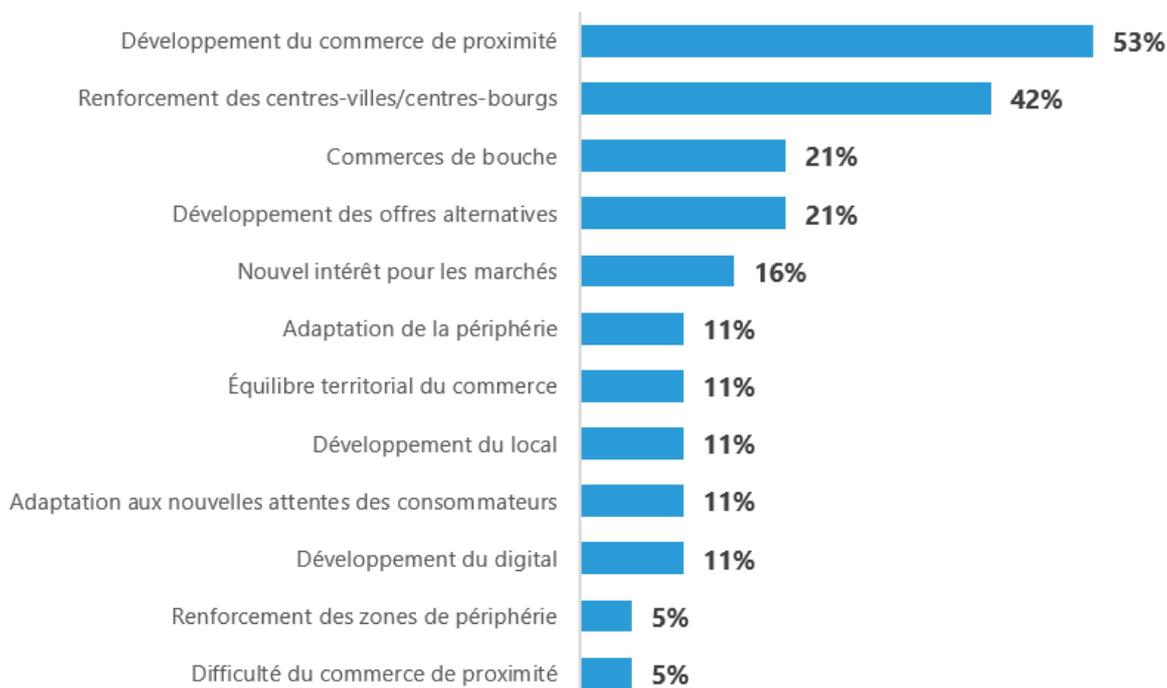
Un document méconnu mais une vision tournée vers le commerce de proximité

Le nombre de non-réponses concerne toutes les tailles de communes et souligne un manque de connaissance des règles du SCoT. Pour autant le SCoT actuel n'a pas atteint tous ces objectifs notamment sur le développement de commerces non souhaités ou la protection des centres-villes. Seulement 5% des communes partagent l'idée que le SCoT a permis un développement équilibré du territoire, 33% évoquent même un échec.

QUELLE EST VOTRE VISION DU COMMERCE DANS LES 15 ANNÉES À VENIR ?

Dans les 15 prochaines années, 53% communes voient un développement du commerce proximité ET 42% en centre-ville. Elles évoquent le développement des commerces de bouche et des offres alternatives (21%) ainsi qu'un nouvel intérêt pour les marchés.

Peu de communes expriment des difficultés à maintenir une offre de proximité. Il convient aussi pour les communes de pouvoir répondre aux nouvelles attentes comme plus d'espaces attractifs et de convivialité. Pour certaines communes, les zones arrivent à un point de fragilisation avec un besoin d'équilibre de l'offre et de réadaptation.



Mieux travailler la transversalité du commerce avec les autres thématiques

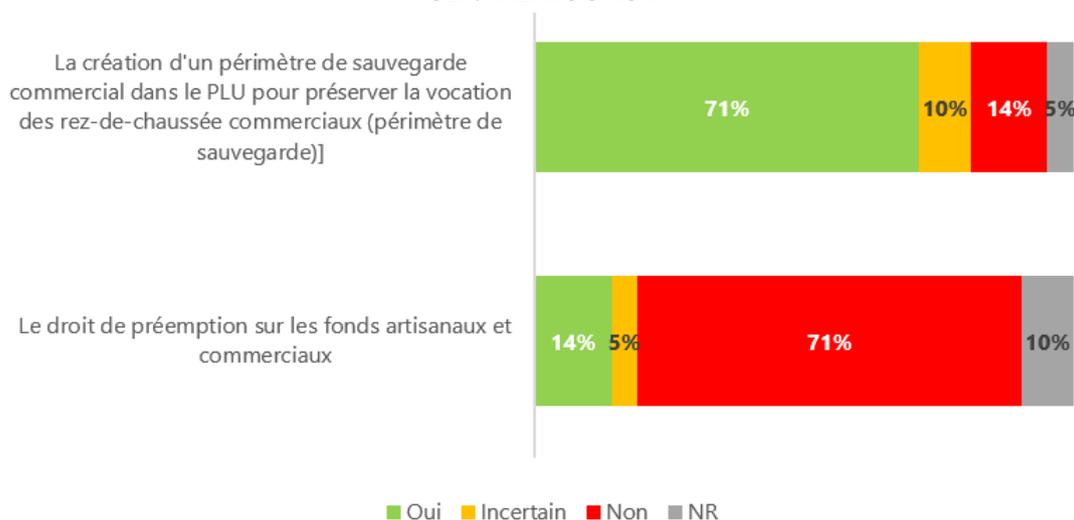
76% des élus sont convaincus de l'enjeu de transversalité de la question du commerce avec l'habitat et les mobilités. La question de l'implantation apparaît également importante (71%). À l'inverse, l'aspect environnemental apparaît moins prioritaire comme perspective d'innovation.

PENSEZ-VOUS QU'IL FAUT INNOVER DANS L'APPROCHE DU SCOT EN INTRODUISANT / RENFORÇANT LES PRINCIPES SUIVANTS ?



32

AVEZ-VOUS MIS EN PLACE SUR VOTRE COMMUNE, LES OUTILS SUIVANTS POUR MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DU PATRIMOINE COMMERCIAL NOTAMMENT EN CENTRE-VILLE OU EN CENTRE-BOURG ?



71% des communes ont mobilisé leur PLU afin de maîtriser leur patrimoine commercial en définissant un périmètre de sauvegarde. En revanche, le droit de préemption sur les fonds commerciaux est plus rarement exploité (14%).



A RETENIR FOCUS FILIÈRE - COMMERCE

LES ATOUTS

- Une offre commerciale traditionnelle qui reste fortement présente dans les centralités (76%)
- Un volume de commerces qui progresse dans pratiquement toutes les filières mais plus fortement en alimentaire et en CHR (Café-hôtel-restaurant)
- Une vacance commerciale maîtrisée tant en centre-ville qu'en périphérie
- Le développement de l'offre en grande et moyenne surface s'est réalisé à foncier quasi constant grâce à de nombreuses opérations de renouvellement urbain.
- Des efforts de mutualisation des stationnements et de désimperméabilisation sont à l'œuvre sur le territoire, illustrant une démarche plus vertueuse des opérateurs de commerce.
- Des densités bâties plutôt bonne en périphérie.

LES FAIBLESSES

- Une certaine forme de périphérisation des fonctions commerciales pour les communes périurbaines de Vannes
- Un développement du plancher des grandes et moyennes surfaces 1,5 fois plus rapide que la croissance de population.
- Des densités en grandes et moyenne surfaces par habitant nettement plus élevées que les moyennes nationales même en tenant compte de l'influence touristique.
- Une tendance à la fragilisation de la filière de l'équipement de la personne avec -10% d'emplois en 15 ans.
- Une image contrastée des espaces commerciaux de périphérie notamment entre Vannes Ouest et ceux de Ploeren ou Séné.

LES OPPORTUNITÉS

- Une influence commerciale sur un potentiel de plus de 350 000 d'habitants et même 378 000 habitants en intégrant l'influence touristique.
- Une grande majorité des communes exploitent le PLU pour protéger leur patrimoine commercial d'une transformation en habitat.
- Beaucoup de communes engagent des efforts de réaménagement de leur centre-ville et de création de nouvelles cellules commerciales.

LES MENACES

- Un regard assez critique des élus sur le SCoT en vigueur et sa capacité à permettre un développement équilibré de l'activité commerciale à l'échelle du territoire.
- Un SCoT actuel qui permet un développement commercial sur les espaces interstitiels
- Des projets de création de grandes surfaces alimentaires qui contrastent avec les tensions actuelles de marché et les fortes densités.



ENJEUX FOCUS FILIÈRE - COMMERCE

L'ordre de présentation des enjeux ne traduit pas une hiérarchisation entre les enjeux.

Au regard des éléments de constats ci-dessus, la filière commerce est confrontée à différents enjeux spécifiques qu'il conviendra d'intégrer au futur SCoT-AEC :

- **Le rééquilibrage de l'activité commerciale à l'échelle du SCoT** Dans un contexte de concentration de l'activité commerciales sur Vannes et ses communes agglomérées, les pôles d'équilibres cherchent à réduire leur dépendance et limiter l'évasion. Ainsi les pôles d'Elven et de Grand-Champ souhaitent muscler leur équipement commercial afin de conforter leur vocation à l'échelle de leur bassin de vie respectif. Dans un contexte de très faible évasion commerciale à l'échelle du périmètre de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, le SCoT-AEC devra préciser les modalités de ce rééquilibrage au regard des aspirations des jeunes générations et de la rareté du foncier.
- **Les modalités de développement des espaces commerciaux de périphérie** La zone de Vannes Ouest concentre la moitié des achats des produits anomaux. Ce principal espace commercial a engagé sa mutation par des opérations de renouvellement urbain pour répondre à l'engouement des investisseurs. Ce modèle de développement, à foncier constant, constitue un des principaux enjeux du volet commercial du prochain SCoT-AEC. Quelles exigences en matière de densification ? Quel niveau d'obligation de mutualisation des espaces de stationnement à l'échelle de chaque SIP ? Quelle réflexion sur l'ouverture à de nouvelle vocation autour du tertiaire ou de l'habitat ?
- **Le devenir du développement du commerce sur les espaces interstitiels et les hubs de mobilité** Au-delà des centralités et des espaces de périphérie, le SCoT laisse des capacités de développement commercial sur des espaces interstitiels. Si à ce stade, cette souplesse de développement n'a pas eu de conséquence néfaste sur le rôle des centres-villes, la pertinence de ce principe devra être questionné au regard de la volonté des élus de préserver le commerce des cœurs de ville et de village. A titre d'exemple, l'enjeu des déplacements domicile / travail ouvre des réflexions sur la place du commerce sur des hubs de mobilité.

2.8 FOCUS FILIÈRE - TOURISME

De nombreux atouts en faveur de l'attractivité touristique, une chance pour le territoire

De par son littoral, ses îles, ses paysages, ses patrimoines remarquables (historiques, naturels, architecturaux, culturels ou gastronomiques), ses événements (semaine du Golfe, etc.) et sa visibilité et reconnaissance (classement en Parc naturel régional), le territoire dispose d'une grande richesse et diversité d'atouts en faveur de son attractivité touristique, complétée par une accessibilité de qualité offerte par les connections TGV.

De par son positionnement, qui met Vannes à 1h30 d'un vaste territoire englobant Rennes, Nantes et Quimper, la CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération bénéficie également d'un fort potentiel en termes d'excursionnisme qui s'est développé depuis la crise sanitaire de 2020-2021.

Si cette attractivité peut parfois générer des nuisances et des pressions, elle est une chance majeure pour le territoire en termes de retombées économiques.



De nombreux emplois ...

En 2022, le territoire compte 6 815 emplois touristiques qui font de l'Agglomération le 2^e EPCI breton (sur 71) en nombre d'emplois touristiques, derrière Rennes Métropole. Ils représentent 12,8% de l'emploi total du territoire tandis que leur part est estimée à 9,4% dans le Morbihan et 7,4% en Bretagne.

A ces emplois fixes, s'ajoutent un important nombre d'emplois saisonniers présents principalement sur la période estivale.

6 815

emplois touristiques
(2022)
soit **12,8%** des emplois

34

... et de nombreux hébergements touristiques

Pour soutenir la fréquentation touristique, le territoire s'appuie sur une importante offre de logements et hébergements touristiques :

- 52 hôtels en 2023, principalement concentrés autour du golfe et à Vannes, disposant de 1 847 chambres (contre 1 666 en 2013 dont plus de 60% sont classées 3 étoiles et plus,
- 40 campings en 2023, principalement concentrés autour du golfe, disposant de 6 077 emplacements dont plus de 75% sont classés 3 étoiles et plus,
- 23 142 résidences secondaires en 2020 qui représentent 20,8% des logements du territoire et jusqu'à 75% sur plusieurs communes littorales,
- 3 708 logements en meublés de tourisme en 2023 dont le développement s'est récemment accéléré. Ce chiffre paraît sous-estimé et sera consolidé dans les années à venir avec l'appui des communes du territoire qui s'engagent dans un meilleur encadrement des meublés de tourisme.

52

hôtels (2023)

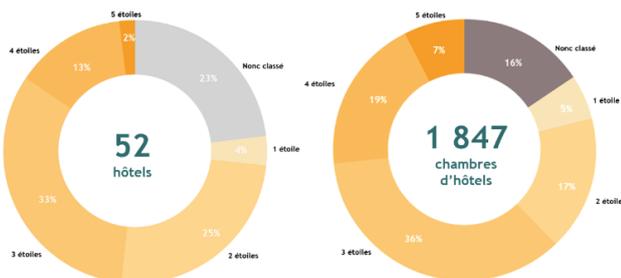
40

campings (2023)

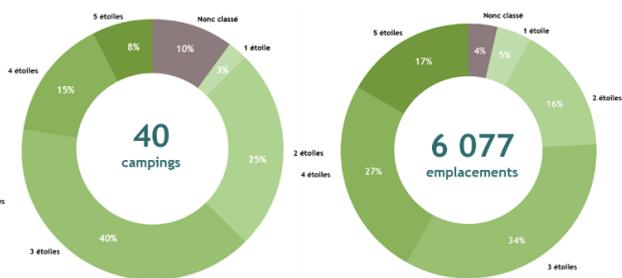
21%

de résidences
secondaires (2020)

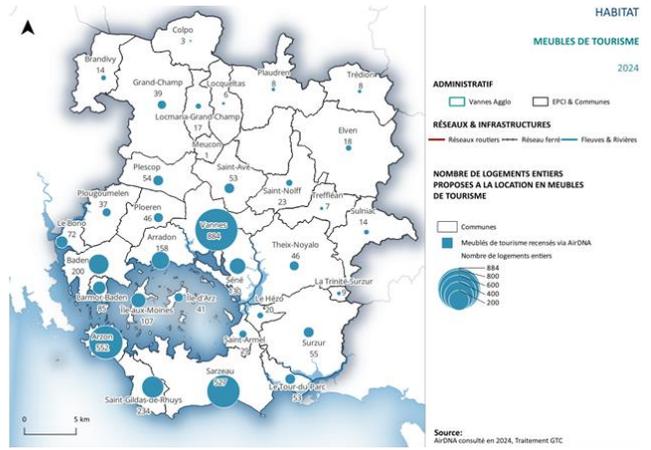
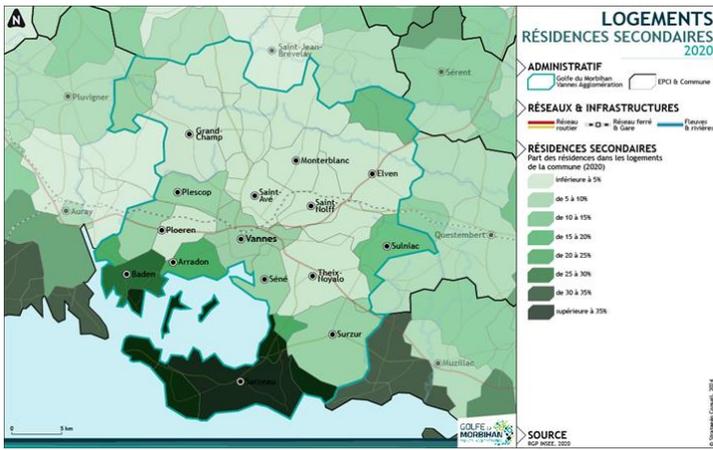
PARC HÔTELIER



HÉBERGEMENT PLEIN AIR



Source : INSEE Tourisme, 2023



Une importante fréquentation touristique et d'importantes retombées pour le territoire ...

Fort de ses atouts touristiques, le territoire a accueilli, d'après le Schéma de Développement Touristique communautaire, environ 1 500 000 visiteurs au cours de l'année 2022 (soit près de 27% de la fréquentation touristique du Morbihan). Le territoire recense également 9 000 000 de nuitées (marchandes et non marchandes).

La fréquentation touristique entraîne d'importantes retombées économiques pour le territoire et a ainsi permis de générer environ 420 millions d'euros de consommation et de collecter 2,8 millions d'euros de taxe de séjour en 2023.

Le tourisme génère ainsi des retombées indirectes majeures pour différentes activités du territoire (conchyliculture, agriculture, restauration, artisanat, etc.).

... concentrées sur le littoral

Si le tourisme bénéficie à tout le territoire, l'attractivité touristique du territoire repose principalement sur son littoral. Les communes littorales accueillent ainsi à elles-seules 21% de la fréquentation touristique du Morbihan.

Environ 82% des hébergements marchands du territoire sont d'ailleurs implantés sur les communes ayant une façade maritime.

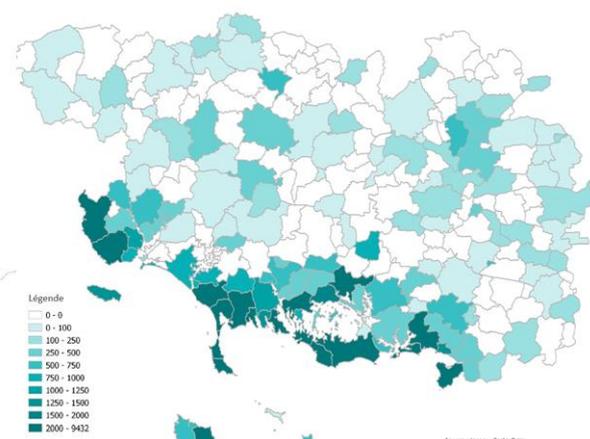
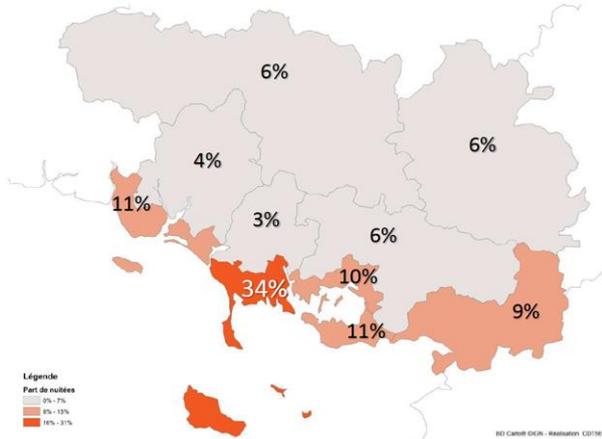
1 500 000
visiteurs au cours de l'année 2022

9 000 000
de nuitées (marchandes et non marchandes) (2022)

420
millions d'euros de consommation générés (2022)

82%
des hébergements marchands du territoire sur les communes littorales (2022)

Répartition des nuitées touristiques (à gauche) et capacité d'hébergements en lits marchands (à droite)



Source : Insee - Carto Qgis
Source : CDT56, 2022

Une sur-fréquentation touristique ?

Comme pour la plupart des territoires marqués par une forte fréquentation, le tourisme peut diviser les habitants entre une conscience collective de l'apport du tourisme et de ses retombées et la perception, parfois démesurée, des nuisances générées.

Ainsi, lors de l'enquête auprès des élus des 34 communes dans le cadre de la révision du SCoT en janvier 2024 (cf. **Partie 4**), 53% des élus répondants ont exprimé que l'attractivité du territoire pouvait parfois être « trop importante ». De même, dans le cadre de l'étude de la perception du tourisme par les résidents du Morbihan réalisée en janvier 2022, si 28% des répondants ont déclaré être favorable au soutien de la croissance du tourisme (contre 51% dans le Morbihan), 12% se sont inversement déclarés favorables à l'arrêt du développement du tourisme (contre 7% dans le Morbihan).

A ce sentiment s'ajoute la perception d'une croissance de la fréquentation touristique qui est, en réalité, le fait d'un fort développement de l'excursionnisme (+28% d'augmentation entre 2019 et 2022). L'évolution du nombre de nuitées touristiques dans le Morbihan depuis 20 ans montre inversement une fréquentation touristique stable.

De manière générale, et si les retombées économiques et le poids en termes d'emplois qu'il représente sont majeurs, le tourisme participe néanmoins de certains déséquilibres territoriaux :

- **En termes de logements.** Alors que le nombre de résidences principales a augmenté de +175% depuis 1975, celui des résidences secondaires a augmenté dans le même temps de +358%. L'attractivité touristique du territoire, y compris pour des résidents secondaires, alimente de fait les pressions sur un marché de l'immobilier (hausse des prix, etc.) déjà fortement tendu. Dans un contexte de raréfaction du foncier et des possibilités d'extension du fait de la loi ZAN, le volume de résidences secondaires, qui représente parfois 75% des logements des communes littorales, pourrait devenir un levier de régulation et de soutien à la croissance démographique. Depuis 2023, une douzaine de communes ont renforcé leur taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Par ailleurs, l'accroissement (partiellement estimé) depuis quelques années du nombre de meublés de tourisme (qui concernent a minima environ 3% des logements du territoire) doit être observé avec vigilance et a fait l'objet d'une réglementation récente pour six communes.
- **En termes de pressions sur les réseaux et ressources du territoire.** La population présente du territoire peut ponctuellement et localement doubler, quintupler, voire décupler selon les communes lors de la période estivale ou lors d'évènements majeurs comme la semaine du Golfe. A titre d'exemple, on estime que la population d'Arzon passe de 2 300 habitants à l'année à près de 30 000 en été ; celle de Sarzeau de 8 900 à 50 000 ; celle de l'île aux Moines de 630 à 6 000. Ces pics de fréquentation génèrent des pollutions et des saturations ponctuelles sur les réseaux et infrastructures (déchets, eau, assainissement, mobilités, etc.) pouvant entraîner des coûts indirects du tourisme pour le territoire (entre surdimensionnement et inadéquation des réseaux et infrastructures). A l'inverse, la concentration de la fréquentation touristique sur quelques mois de l'année se traduit par une forte saisonnalité des services et des commerces dont une part importante est fermée en basse saison impactant la qualité de vie des communes.
- **En termes de cohabitation avec la population résidente.** Les nuisances générées par les pics de fréquentation touristique créent également des tensions avec une partie minoritaire de la population résidente.

Vers un tourisme plus résilient et plus durable ?

Pour mieux maîtriser les effets négatifs, anticiper les évolutions de la demande, conforter la filière économique et relever le défi du changement climatique, le tourisme local a l'opportunité d'évoluer à travers plusieurs leviers :

- **La diversification des offres pour limiter la dépendance au tourisme littoral et balnéaire.** Le territoire dispose d'atouts pour diversifier son offre touristique à travers :
 - la valorisation des patrimoines « hors littoral » du territoire notamment engagée avec l'obtention du label Pays d'art et d'histoire à l'automne 2023 et avec la candidature UNESCO pour la reconnaissance des paysages de mégalithes,
 - le déploiement d'une offre rétro-littorale permettant de valoriser les potentiels touristiques du pays vert et en les reliant à Vannes,
 - la diversification de l'offre d'hébergements (montée en gamme, logements insolites, etc.), y compris pour soutenir le développement du tourisme d'affaires rendu possible au regard du dynamisme économique du territoire et son accessibilité TGV,
 - le développement d'une offre d'activités, d'équipements et d'évènements diversifiée.
- **L'accompagnement des besoins en emplois de la filière** pour faire face à des problématiques de recrutement et de logement de plus en plus récurrentes, notamment pour les saisonniers.
- **Le renforcement de la cohabitation entre résidents et touristes et de la non-concurrence des attractivités résidentielle et touristique en :**

- améliorant le dialogue avec les habitants,
- renforçant les actions de sensibilisation sur la préservation des ressources à destination des visiteurs du territoire, et notamment des excursionnistes,
- encadrant davantage l'habitat touristique,
- répartissant davantage la fréquentation touristique sur l'année,
- développant des offres et produits touristiques à faible impact notamment environnementaux.



ENJEUX FOCUS FILIÈRE - TOURISME

L'ordre de présentation des enjeux ne traduit pas une hiérarchisation entre les enjeux.

Au regard des éléments de constats ci-dessus et en cohérence avec les travaux engagés dans le cadre de l'élaboration du Schéma de développement touristique, la filière touristique est confrontée à différents enjeux spécifiques qu'il conviendra d'intégrer au futur SCoT-AEC :

- **L'adaptation au changement climatique de la filière touristique** (hausse du niveau de la mer, potentiel renforcement de la fréquentation, gestion partagée de la ressource en eau, risque incendie, sécheresse, etc.)
- **La transition vers une activité touristique à faible impact pour le territoire** (foncier, pollutions, nuisances, saturation, image perçue, etc.) ...
- **... afin de conforter un regard positif sur le développement touristique et une volonté de le conforter**
- **La diversification des offres touristiques** (nouvelles activités, développement d'un tourisme rétro-littoral, diversification des offres d'hébergement, tourisme d'affaire, etc.)
- **Le maintien d'une offre touristique pour tous, y compris les habitants du territoire**, face aux risques de dégradation de son accessibilité (saturation, tarification, etc.)
- **La facilitation de l'emploi touristique** (formations, conditions d'embauche et de rémunération, conditions de logements des actifs et des saisonniers, etc.)

PARTIE 3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & TERRITORIAL

3.1 CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE & CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Un territoire attractif aujourd'hui et demain

Le territoire se caractérise par son hyper-attractivité qui en fait le premier territoire breton en termes de croissance démographique depuis 50 ans et le second en termes de croissance d'emplois. Cette attractivité s'est confirmée, et même renforcée, ces dernières années. Le territoire a ainsi gagné +39 000 habitants depuis 1999 (soit +29%) et +17 000 depuis 2010 (+11%). Ces tendances, combinées aux ambitions de développement exprimées, avaient permis d'envisager dans le SCoT actuel une croissance démographique de +28 000 habitants à l'horizon 2035. Depuis l'approbation du SCoT en vigueur, les grandes évolutions de contexte (notamment post-COVID, etc.) ont conduit l'Agglomération à requestionner les projections de population. A ce stade de l'élaboration du SCoT-AEC, les projections INSEE laissent apparaître une population, qui selon les différentes hypothèses hausse et basse, pourrait atteindre entre 182 000 et 210 000 habitants à l'horizon 2050 (contre environ 174 000 aujourd'hui).

Un équilibre population / emplois fragile ...

Avec un ratio emplois/actifs équilibré, le territoire (en cohérence avec sa population active) compte aujourd'hui 43 emplois pour 100 habitants (contre 40 pour Lorient Agglomération, 44 pour Saint-Brieuc Agglomération, 52 pour Brest Métropole ou 57 pour Rennes Métropole).

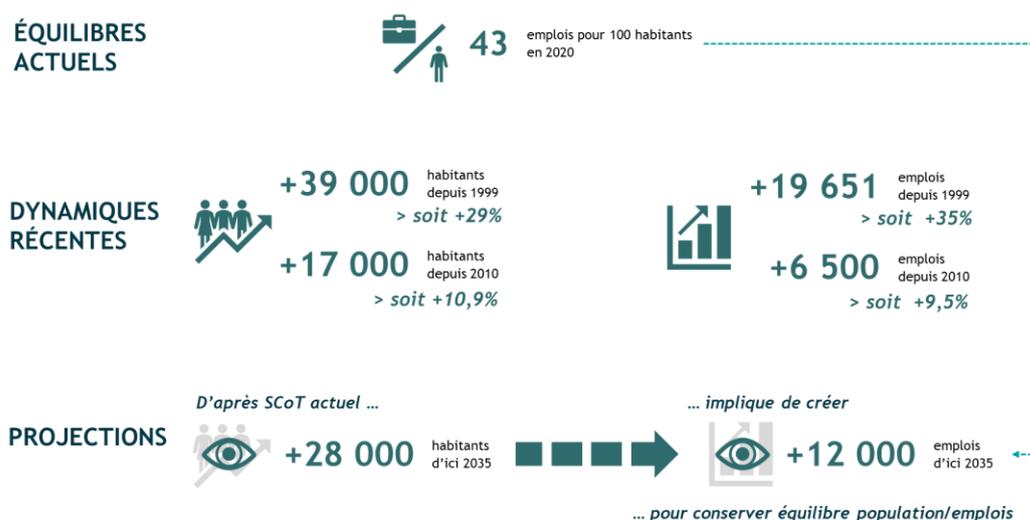
Ce ratio population/emplois indispensable à la mixité et à l'équilibre des fonctions et de la population d'un territoire est donc relativement fragile à l'échelle du territoire communautaire. Les dynamiques récentes ont par ailleurs confirmé cette tendance avec une croissance du nombre d'emplois qui était supérieure à celle de la population avant 2010 (+35% d'emplois entre 1999 et 2010 contre +29% d'habitants) et qui est aujourd'hui inférieure (+9% d'emplois depuis 2010 contre +11% d'habitants).

... à maintenir

Malgré le vieillissement de la population résidente et alors que les néo-résidents sont majoritairement âgés, il est indispensable de veiller à maintenir l'équilibre entre emplois et habitants.

Ainsi, pour conserver le ratio de 43 emplois pour 100 habitants à l'horizon 2035 en cohérence avec les perspectives de croissance démographique de +28 000 habitants, il est nécessaire de prévoir la création de +12 000 emplois.

Synthèse des dynamiques démographique et économique récentes et projetées



A RETENIR Si l'attractivité résidentielle s'est longtemps traduite par un équilibre de la croissance de la population et des emplois, la dernière décennie a marqué un léger décrochage de la courbe d'évolution des emplois qui implique une certaine vigilance dans les grands équilibres socio-démographiques et économiques de demain.

3.2 LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS UN TERRITOIRE ATTRACTIF

L'impératif de la sobriété foncière

Pour absorber cette double croissance démographique et économique, le territoire devra mobiliser ses ressources foncières dans un contexte désormais contraint par l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à atteindre à l'horizon 2050.

Le territoire devra ainsi répondre à l'équation de concilier l'accueil de 28 000 habitants (qui devrait se faire à travers la construction de 1700 logements par an) et de 12 000 emplois par la gestion optimisée du foncier résidentiel et économique existant et par une capacité d'extension qui pourra se faire sur une ressource foncière disponible limitée ... puis nulle.

Il s'agira donc réduire la consommation foncière dédiée au développement économique estimée à 260 hectares sur la période 2011-2021 équivalent à 30% de la consommation foncière totale ... tout en répondant à la forte attractivité économique du territoire (entre 25 et 30 demandes d'installation d'entreprises par mois) et en faisant face à des offres foncières en ZAE et immobilière (commerces et bureaux) déjà localement limitées, voire saturées, et soumis à des problématiques de prix très élevés.

Une dynamique générale d'optimisation, de densification et de requalification du foncier existant et de ses différents usages s'impose donc au territoire et viendra conditionner le modèle de développement économique.

Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Défini dans le cadre de la Loi Climat Résilience de 2021, le ZAN prévoit de tendre vers la sobriété foncière à l'horizon 2050 en deux temps :

- TEMPS 1 JUSQU'EN 2031
 - Maîtriser l'étalement urbain à partir de 2021
 - 50% de ce qui a été consommé sur la période 2011-2021
 - Sur la base d'une enveloppe et d'une répartition régionale
- TEMPS 2 APRÈS 2031
 - Sobriété foncière (équilibre des surfaces nouvellement artificialisées et désartificialisées)

260

hectares consommés pour l'économie entre 2011 et 2021

soit **30%** de la consommation totale de foncier

entre **25** et **30**

demandes d'installation d'entreprises par mois sur le territoire

FOCUS Quel développement économique demain dans les ZAE ?

Au regard de l'ambition de créer 12 000 emplois à un horizon de 15 ans dans le SCoT en vigueur, des objectifs de rééquilibrage du tissu économique (cf. *Partie 2.5*) et en réponse à une intégration territoriale sans nuisance des activités économiques, il est souhaité de créer spécifiquement environ 5 100 emplois dans les ZAE du territoire en donnant la priorité aux activités tertiaires technologiques (1 000 emplois), industrielles (1 500 emplois), artisanales, logistiques et de support (2 600 emplois).

Pour permettre l'accueil de ces emplois dans les ZAE et en tenant compte des mutations économiques envisageables dans le SCoT en vigueur, les besoins fonciers théoriques sont estimés, dans le cadre de l'étude stratégique des ZAE, à 130 hectares répartis de la manière suivante : 8 hectares pour le tertiaire technologique, 50 hectares pour l'industrie, 50 hectares pour l'artisanat et les autres fonctions supports et 25 hectares pour la logistique de proximité. Ces besoins théoriques seront mis en corrélation les autres besoins (habitat, équipements, etc.) et des capacités foncières de l'agglomération pour le prochain SCoT-AEC.

Il conviendra d'identifier ces surfaces, au regard du futur projet de SCoT-AEC, et au sein :

- du foncier disponible des 51 ZAE (environ 22 hectares)
- des gisements optimisables et renouvelables des 51 ZAE (environ 50 hectares)
- des extensions retenues dans le cadre de la stratégie foncière des ZAE

Au-delà des besoins fonciers, l'aménagement des ZAE sera soumis à des enjeux de mutualisation (bureaux, lieux de stationnement, etc.), de viabilisation, d'intégration paysagère et environnementale, de transitions énergétiques et d'adaptation au changement climatique.

39

5 140

emplois à créer dans les ZAE à un horizon de 15 ans

130

hectares nécessaires pour accueillir les 5 140 emplois avec :

22 hectares de foncier disponible

50 hectares de foncier optimisable

54 hectares de foncier en extension à prévoir

Un usage du foncier économique au service d'un projet de territoire

Au-delà de la nécessité partagée de permettre la création d'emplois en cohérence avec les dynamiques démographiques, il s'agira également de s'accorder sur des ambitions et des objectifs en termes de développement économique dont les choix pourront se traduire par des réalités spatiales (besoin en foncier, localisation, etc.) différentes :

- en réponse à la tendance actuelle à l'hyper-concentration des emplois dans le cœur d'agglomération et l'étalement de la population sur sa périphérie (y compris au-delà des limites communautaires) (cf. **Partie 3.4**), il conviendra de **définir la territorialisation souhaitée des fonctions économiques et résidentielles** et d'évaluer l'opportunité de favoriser la mixité fonctionnelle des espaces.
- en réponse à l'hyperspécialisation présente de l'économie du territoire, il conviendra également de **définir le rééquilibrage souhaité entre économie présentielle/productive** par le développement d'activités industrielles, artisanales, mais aussi le maintien des activités agricoles et aquacoles dont l'impact foncier peut-être important.
- en réponse aux spécificités économiques du territoire, mais aussi en cohérence avec les ressources (naturelles ou humaines) disponibles, ses besoins (transition énergétique, services à la personne, etc.) ou la prise en compte des enjeux de cohabitation entre habitants et activités économiques, il conviendra enfin de **définir les filières économiques souhaitées pour demain**.

A RETENIR Pour conserver un équilibre entre sa population active et sa population résidente globale, le territoire devra être en capacité de créer et donc d'accueillir de nouveaux emplois. Des capacités foncières suffisantes devront ainsi être dégagées dans un contexte de mise en œuvre du ZAN et de volontés de renforcer le poids de l'économie productive généralement plus consommatrice d'espace.

3.3 POPULATION ACTIVE & ATTRACTIVITE TERRITORIALE

Une population active à conforter ...

Les actifs (occupés ou à la recherche d'un emploi) représentent 43,3% de la population totale. Si cette proportion est comparable à celle de Lorient Agglomération (43,0%) ou équivalente à celle du Morbihan, elle est inférieure à la plupart des autres agglomérations bretonnes (45,7% pour Brest Métropole, 46,9% pour Quimper Bretagne Occidentale, 48,3% pour Rennes Métropole) ou qu'au niveau nationale (46,3%).

Si ce décalage s'explique par la proportion de population âgée présente sur le territoire (cf. **Fiche Démographie**) et qu'il est compensé par le faible taux de chômage du territoire (cf. **Partie 1.2**), il souligne aussi un déséquilibre marqué entre population active et non-active qui pourrait s'accroître à terme au regard de projections de population. Il pourrait ainsi renforcer la dépendance du territoire aux revenus de solidarités (notamment de retraite) dont la stabilité est aujourd'hui conditionnée à l'évolution de moyens publics de plus en plus fragile.

Le renforcement du déséquilibre actif/inactif se mesure déjà sur le territoire avec une population active qui augmente désormais moins vite que la population totale. Le nombre d'actifs de 15-64 ans (occupés ou à la recherche d'un emploi) a augmenté de +7,1% entre 2010 et 2020 alors que la population totale a augmenté de +10,9%. Ce décalage de +3,8 points est nettement supérieur à celui observé à Lorient Agglomération (+1,6 point) ou Rennes Métropole (+0,8 point).

... dans sa diversité à travers un parc de logement adapté

Parmi les conséquences de l'attractivité résidentielle, on observe une tension croissante sur le marché local de l'immobilier liée à :

- une forte demande, supérieure à l'offre (notamment sur le parc locatif),
- un déficit de petits logements sur de nombreuses communes (moins de 10% de logements de moins de 2 pièces en dehors de Vannes),
- une forte pression sur le marché locatif social (6 demandeurs pour 1 logement en 2023 avec une hausse de +32% depuis 2019)
- l'importance des résidences secondaires (jusqu'à 2/3 des logements dans certaines communes de la Presqu'île de Rhuys),
- l'augmentation d'un marché de location saisonnière.

40

43,3

actifs (occupés ou non)
pour 100 habitants (2020)
46,3 en France

+7,1%

d'actifs de 15-64 ans
(occupés ou à la
recherche d'un emploi)
depuis 2010 (2020)
contre **+10,9%**
de population totale

+60%

pour les prix de
l'immobilier dans
l'ancien en 10 ans (2023)

9,8%

de logements de 1 et 2
pièces (en dehors de
Vannes) (2020)

6

demandeurs de
logement social pour un
logement (2022)

Elle se traduit par une hausse significative des prix de l'immobilier (+60% sur l'ancien en 10 ans) qui fait de la CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération le territoire au prix les plus élevés de Bretagne. Cette évolution du marché de l'immobilier fragilise la mixité sociale en rendant quasi-impossible l'accès à un logement sur le territoire pour de nombreux ménages et notamment les jeunes et ceux aux revenus les plus modestes.

Cette exclusion a un impact pour les entreprises qui peinent à recruter du fait d'actifs, y compris de saisonniers, ne pouvant se loger sur le territoire. Les secteurs les plus touchés sont ceux proposant de bas, mais aussi de moyens, niveaux de revenus alors qu'ils sont pourtant indispensables au bon fonctionnement d'un territoire (autonomie alimentaire, fréquentation touristique, vieillissement de la population, etc.) et à ses ambitions de développement économique (rattrapage de l'économie productive) : agriculture et aquaculture ; employés industriels ; salariés et saisonniers du tourisme ; services à la personne et secteur para-médical ; etc.

La capacité du territoire à garantir la mixité sociale à travers son parc de logement constitue donc un enjeu majeur pour le développement économique du territoire. Il a notamment amené différents partenaires institutionnels (Préfecture, Département, Région, Association des Maires) et représentants des acteurs du logement à élaborer une Charte d'engagement pour le logement des actifs dans le Morbihan.

2/3

de résidences secondaires sur certaines communes de la Presqu'île de Rhuys (2020)



A RETENIR Les évolutions récente de la pyramide des âges soulignent une accélération du vieillissement de la population et, inversement, un déclin de la proportion d'actifs. Ce déséquilibre s'explique en partie par les conséquences de l'attractivité globale du territoire sur le parc de logements qui fragilisent les capacités d'une frange importante de la population active à se loger localement. Cette problématique renforce, d'une part, les besoins de se déplacer pour accéder aux emplois et fragilise, d'autre part, certaines filières locales.

3.4 CONCENTRATION DES EMPLOIS & MOBILITES

Une forte concentration d'emplois qui se renforce ...

Sur les 75 000 emplois que compte le territoire en 2020, la ville de Vannes en concentre près de 43 000, soit 57,3% des emplois du territoire communautaire. Avec les 13 communes de Saint-Avé, Theix-Noyal, Séné, Sarzeau, Ploeren, Elven, Plescop, Grand-Champ, Arradon Saint-Nolff, Arzon et Baden, qui disposent chacune d'au moins 1 000 emplois, elles forment le maillage en pôle d'emplois, et concentrent 92% des emplois du territoire.

Depuis 2010, 24 des 34 communes de l'Agglomération ont gagné des emplois. Seules les communes rurales de Colpo, Brandivy et Monterblanc, au nord du territoire, ont enregistré les pertes d'emplois les plus significatives. Avec 4 000 emplois gagnés entre 2010 et 2020, les cinq communes de Vannes, Saint-Avé, Theix-Noyal, Plescop et Saint-Nolff enregistrent à elles-seules 61% de la création d'emplois du territoire.

... et s'étend au cœur d'agglomération

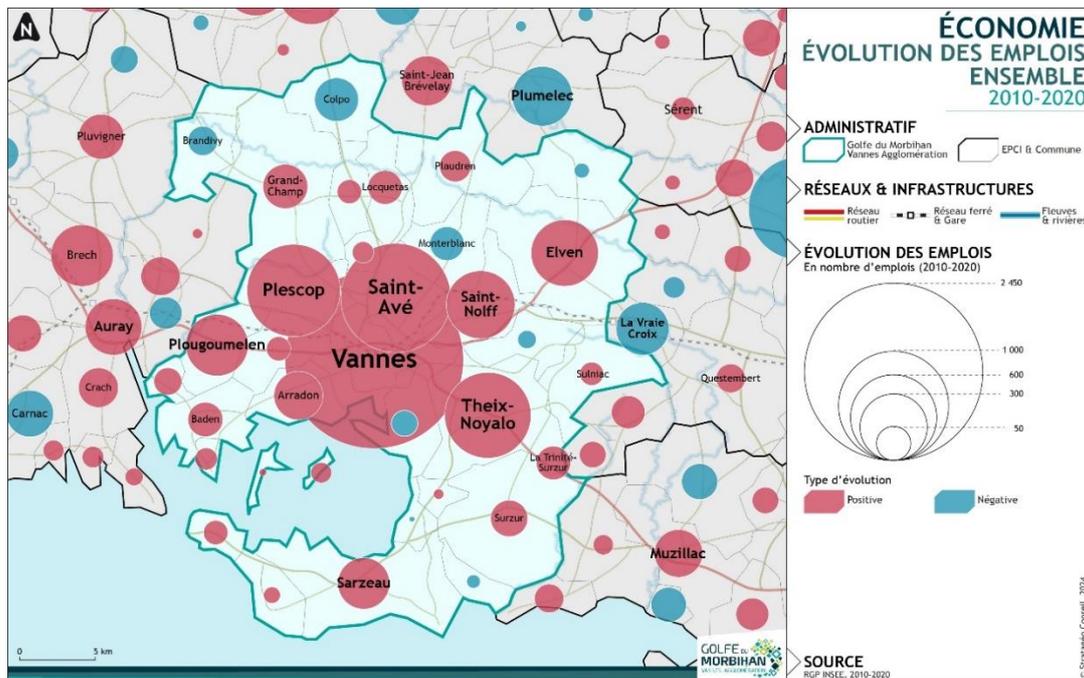
Si Vannes a gagné près de 2 500 emplois depuis 2010, les autres communes réunies observent une croissance proportionnelle en termes d'emplois plus forte (+6% contre +14%). Les communes périphériques de Vannes (à l'exception de Séné) ont ainsi toutes enregistré une croissance significative de leur nombre d'emplois : Saint-Avé (+950), Plescop (+670), Theix-Noyal (+580) ou Saint-Nolff (+370).

RAPPEL

57,3% des emplois sur la ville de Vannes (2020)

92,0% des emplois sur les 13 principaux pôles d'emplois du territoire (2020)

61% de la croissance des emplois entre 2010 et 2020 concentrée sur cinq communes (Vannes, Saint-Avé, Theix-Noyal, Plescop et Saint-Nolff)



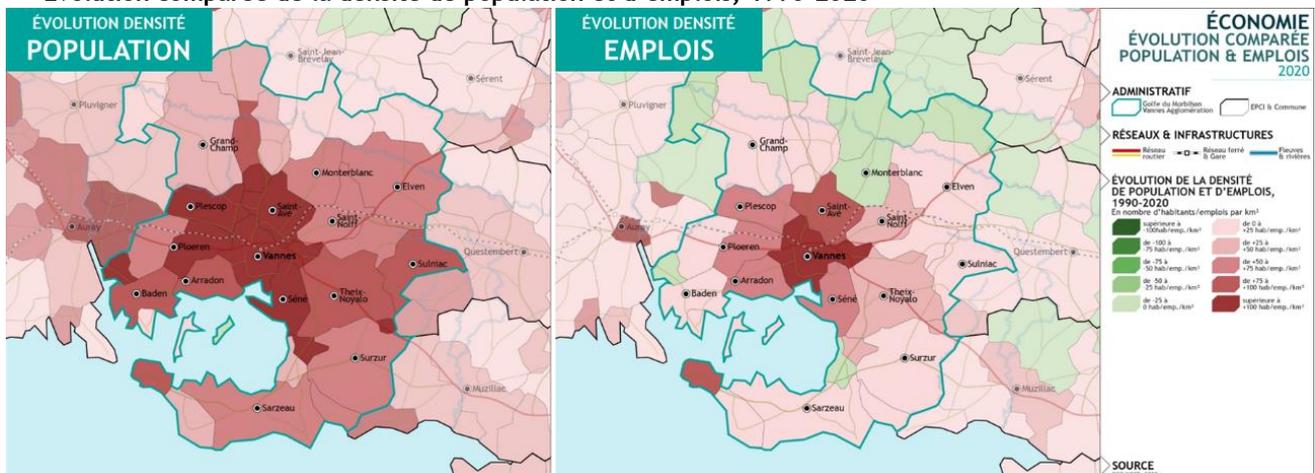
La dissociation des fonctions économiques résidentielles ...

La concentration territoriale des emplois et son renforcement ont en parallèle été marqués d'une dissociation avec les lieux d'habitation, suivant les logiques de la périurbanisation.

Ainsi, alors que le poids des quatre communes de l'unité urbaine de Vannes (Vannes, Séné, Saint-Avé, Plescop) dans la population totale du territoire est passé de 56% en 1968 à 47% aujourd'hui ; leur poids en termes d'emplois est dans le même temps de 64% à 71%. La comparaison de l'évolution de la population et des emplois sur les trente dernières années montre ainsi un étalement généralisé de la croissance démographique alors que celle des emplois a eu tendance à se concentrer fortement.

47% de la population pour
71% des emplois du territoire des quatre communes de l'unité urbaine de Vannes (Vannes, Séné, Saint-Avé, Plescop)

Evolution comparée de la densité de population et d'emplois, 1990-2020



... et une hausse continue des besoins de se déplacer

L'éloignement des lieux de résidence et des lieux d'emplois s'est traduit par une hausse irrémédiable des besoins de se déplacer sur le territoire, notamment pour accéder à l'emploi. La part des actifs ne travaillant pas dans leur commune de résidence concerne aujourd'hui 65% des actifs du territoire contre, à titre de comparaison, 60% à Rennes Métropole. Cette proportion a par ailleurs augmenté de +10 points depuis 1999 où elle n'était que de 55%.

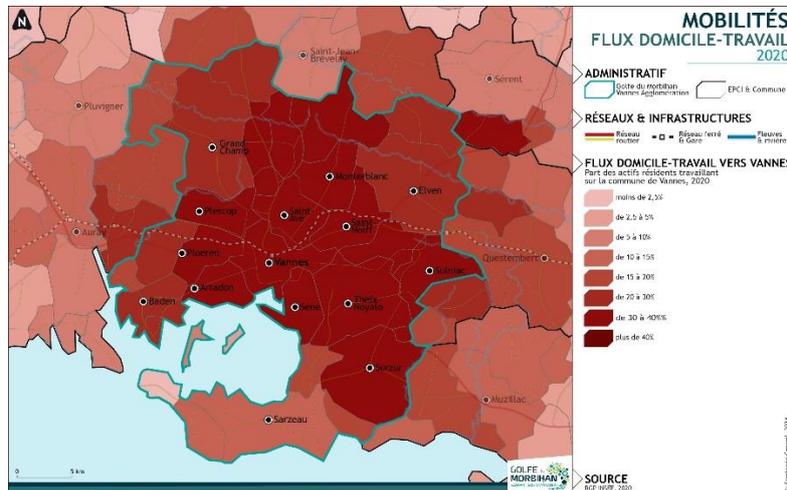
65% des actifs du territoire ne travaillent pas dans leur commune de résidence (2020)
contre **55%** en 1999

Des flux concentrés sur Vannes, y compris depuis l'extérieur du territoire

Cette hausse des flux domicile-travail traduit en premier lieu la polarisation de Vannes et du cœur d'agglomération sur le territoire mais également au-delà.

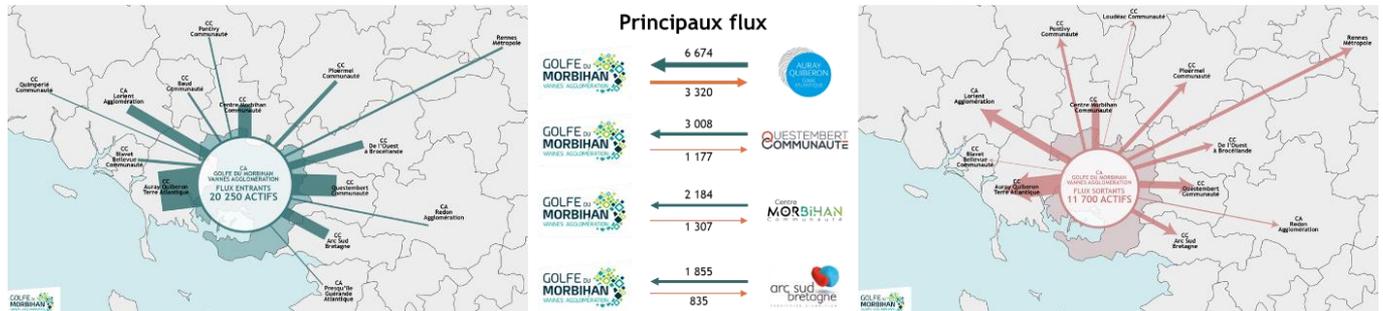
Sur les 43 000 emplois de Vannes, 30 000 sont occupés par des actifs qui n'y résident pas, dont 18 000 sur une autre commune de l'Agglomération et 12 000 en dehors du territoire communautaire. Au total, plus de 25 communes du territoire ont au moins 35% de leurs actifs qui travaillent dans la ville de Vannes.

Sur les 51 000 emplois de l'unité urbaine de Vannes, 29 250 sont occupés par des actifs qui n'y résident pas, dont 14 600 hors du territoire.



De manière plus globale le rayonnement du territoire dans le sud Bretagne suscite des flux domicile-travail entrant équivalent à 20 000 actifs par jour. Inversement, 12 000 actifs qui résident sur le territoire occupent un emploi situé en dehors du périmètre communautaire. Les échanges les plus importants s'effectuent avec la CC Auray Quiberon Terre Atlantique, la CC Questembert Communauté, la CC Centre Morbihan Communauté et la CC Arc Sud Bretagne.

Flux domicile-travail avec les territoires limitrophes Flux entrant à droite & Flux sortant à gauche



Des enjeux forts en termes de mobilités (cf. Fiche Mobilités)

Ces importants flux soumettent le territoire à de forts enjeux de mobilités.

Les ménages du territoire sont en effet soumis à une forte dépendance à la voiture individuelle du fait d'une offre de transport collective performante limitée (pas de mobilité ferroviaire possible à l'échelle du territoire) et d'un réseau de bus qui maille insuffisamment le territoire en dehors du cœur d'agglomération (44% des habitants résident à plus de 300 m d'un arrêt de bus à l'échelle du territoire contre seulement 9% à Vannes) et qui offre un intérêt limité, voire nul, par rapport à la voiture en termes de temps de trajet (seulement 2,2km de voies de bus en site propre), et même négatif pour certaines lignes desservant le nord du territoire et pouvant effectuer des détours. Ainsi, d'après l'INSEE, en 2020, 83% des trajets domicile-travail sont réalisés en voiture (contre 70% en France) et seulement 4,2% des actifs vont aujourd'hui travailler en utilisant les transports collectifs contre 6% à Lorient Agglomération et 18,3% à Rennes Métropole. D'après l'enquête ménage déplacements (EMC2) réalisée en 2023, plus de 75% des déplacements pour motif professionnel sont effectués en voiture individuelle.

44%
des habitants vivent à plus de 300 mètres d'un arrêt de bus (2020)

4,2%
des actifs du territoire vont travailler en transport collectif (2020)
18,3% à Rennes Métropole

39,5%
de ménages possédant au moins deux véhicules (2020)
34,1% à Lorient Agglomération

On observe donc une sur-utilisation de la voiture individuelle avec 39,5% de ménages possédant au moins deux véhicules (35,7% en 1999), largement au-dessus de Lorient Agglomération (34,1%) ou Rennes Métropole (29,6%).

Ces pratiques de mobilités, combinées à la croissance démographique et son extension sur des zones de plus en plus éloignées des emplois du cœur d'agglomération, ont entraîné une dégradation accélérée des conditions de déplacement sur le territoire (saturations et embouteillages, hausse des temps de trajet, etc.) qui pénalise aujourd'hui les conditions de vie et l'activité économique du territoire. Les choix en termes de territorialisation des fonctions économiques et résidentielles auront donc une incidence directe sur l'évolution des conditions de mobilités. Le renforcement d'un dialogue partenarial avec les entreprises du territoire pourra également participer à optimiser les mobilités (évolutions des rythmes et horaires, association aux évolutions des offres de transport collectif, etc.).

Une fréquentation touristique qui renforce les enjeux de mobilités

Par ailleurs, les périodes concentrant les flux de visiteurs touristes et excursionnistes, viennent ponctuellement et localement renforcer les problématiques de mobilités sur le territoire.

Cet enjeu spécifique impliquera de développer des solutions adaptées : facilitation des déplacements en modes doux ou en transport collectif pendant la période de séjour en favorisant l'intermodalité ; solutions de stationnement avec tarification graduées selon l'éloignement des sites ; développement de parkings relais ; réflexion sur les points d'entrée du territoire ; organisation des mobilités des saisonniers contraints de se loger loin de leurs lieux d'activité ; etc.

A RETENIR Suivant une dynamique de périurbanisation, la dissociation des fonctions économiques (concentrées dans le cœur d'agglomération) et résidentielles (marquées par un étalement de la population) a créé sur le territoire de forts besoins de se déplacer. Combinée à une forte dépendance à la voiture individuelle, elle engendre aujourd'hui une dégradation des conditions de mobilités avec des conséquences environnementales et sociales mais aussi des incidences sur la qualité de vie des ménages du territoire. La fréquentation touristique et excursionniste renforce ponctuellement cette problématique majeure.

3.5 CHANGEMENT CLIMATIQUE & DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Un impact global pour les activités économiques du territoire

Au-delà des défis d'un développement et d'un aménagement économique intégrant les impératifs de sobriété et les enjeux de mixité sociale, il conviendra pour les différentes filières d'intégrer les effets du changement climatique et de contribuer à en atténuer les effets.

Selon les différents scénarii prévisionnels, le territoire devra s'adapter d'ici 2050 à :

- Une hausse du nombre de journées sans précipitation
- Une augmentation de 20 à 46 du nombre de journées par an anormalement chaudes
- Une diminution de 7 à 15 du nombre de journées par an de gel

de **+20** à **+46**
journées par an
anormalement chaudes

de **-7** à **-15**
journées par an de gel

La totalité des filières seront ainsi impactées. A titre d'exemple :

- **L'agriculture et l'élevage** (cf. *Partie 2.3*) qui devront faire face à une ressource en eau sous pression ; à un renforcement de la prise en compte de leurs impacts dans les pollutions environnementales et dans les émissions de GES ; à des conditions et événements climatiques qui questionneront l'adaptation des cultures et pratiques agricoles et impacteront les rythmes de croissance de tous les végétaux et productions avec des incidences sur les rendements ou la production de fourrage ; à des risques (inondations, hausse du niveau de la mer, incendie, maladies) renforcées ; etc.
- **L'industrie** (cf. *Partie 2.6*), notamment agro-alimentaire, qui devra s'adapter à l'évolution des rendements de l'agriculture ; et, plus globalement, aux enjeux énergétiques, de gestion durable des ressources et de limitation des rejets dans l'environnement qui impacteront les capacités de production et obligeront à réinventer de nouveaux modèles de production ; etc. A ce titre, le programme Territoire d'Industrie Pays de vannes comporte un axe prioritaire sur l'industrie verte et la mobilité décarbonée.
- **Le tourisme** (cf. *Partie 2.8*) qui devra s'adapter à un éventuel report de flux depuis des territoires plus chauds au sud ; réinventer l'aménagement du littoral face à la hausse du niveau de la mer ; faire face à une gestion partagée d'une ressource en eau sous pression, à une dégradation des conditions de baignade, à une augmentation des risques naturels (incendies, sécheresse, etc.) ; etc.

- **Les services à la personne** qui devront s'adapter à une population âgée dont la vulnérabilité au changement climatique aura accru davantage les problématiques de dépendance ; etc.

La hausse du niveau de la mer

En plus des contraintes foncières liées au ZAN (cf. **Partie 3.2**) qui viendront conditionner le développement des prochaines décennies, le territoire devra faire face à la hausse du niveau de la mer qui :

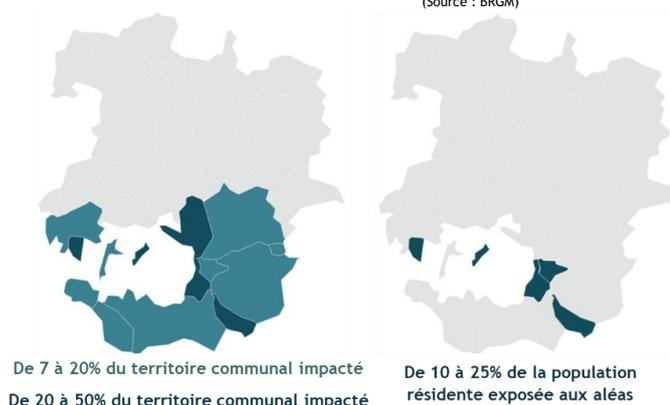
- impactera les activités économiques du littoral (tourisme, conchyliculture, etc.)
- obligera à repenser l'aménagement des communes littorales et à reporter certaines fonctions sur des communes au nord du territoire

Certaines projections estiment un impact territorial significatif parmi les communes littorales du golfe avec des incidences plus ou moins marquées pour la population résidente (cf. cartes).



Zones impactées par une hausse du niveau de la mer de +1 mètre
(Source : BRGM)

A RETENIR L'ensemble des activités humaines et notamment économiques seront directement impactées par le changement climatique et devront évoluer pour s'adapter à ses conséquences, pour en atténuer les effets et résorber ses impacts. Le tissu économique des communes littorales sera lui spécifiquement impacté par la hausse du niveau de la mer qui obligera à déplacer certaines activités sur d'autres communes du rétro-littoral.



De 7 à 20% du territoire communal impacté
De 20 à 50% du territoire communal impacté

De 10 à 25% de la population résidente exposée aux aléas

3.6 DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES À ACCOMPAGNER

Des mutations pas seulement environnementales, énergétiques ou climatiques

Si les différentes filières économiques sont confrontées à l'adaptation au changement climatique, elles devront également relever d'autres défis de transformations qui, sans être exhaustif dans leur présentation, viendront impacter le territoire :

- **De nouvelles habitudes de consommation.** Si le monde agricole doit faire évoluer ces pratiques (diminution des intrants, gestion durable de la ressource en eau, développement de techniques moins impactantes (bio, permaculture, mode de commercialisation, etc.), ces évolutions devront nécessairement s'inscrire en lien avec les attentes et pratiques des consommateurs. Si les mutations de la filière répondent à des enjeux environnementaux, elles suivent aussi des attentes nouvelles des consommateurs. Ces évolutions devront se poursuivre aussi bien auprès des producteurs (changements de pratiques, distribution en circuits courts, etc.) que des consommateurs (consommation locale et de saison, sensibilisation au bien-manger, lien santé-environnement, etc.).
- **Les innovations numériques et technologiques** qui détruisent et créent des emplois, mais surtout transforment et contribuent à redéfinir l'organisation du monde du travail. Le développement de l'automatisation et de l'intelligence artificielle viendra transformer les chaînes de production des différentes activités du territoire et nécessairement impacter leur implantation territoriale
- **Le vieillissement de la population** résidente et néo-résidente qui impliquera un nécessaire renforcement de la filière à la personne.
- Etc.

A RETENIR Au-delà du changement climatique, l'ensemble des filières économiques devront s'adapter aux grandes mutations sociales, sociétales ou technologiques avec une incidence directe sur leurs modes de productions ou leur ancrage territorial. De nouvelles filières pourraient également émerger.

PARTIE 4

LE REGARD DES ÉLUS ET DES HABITANTS

Les perceptions partagées ci-dessous sont issues de plusieurs dispositifs de consultation et de dialogue. Cf. page 3.

Une perception ni-positive, ni-négative du développement économique

QUESTION 5
Quels sont les principaux atouts du territoire ?
Plusieurs réponses possibles - 468 répondants

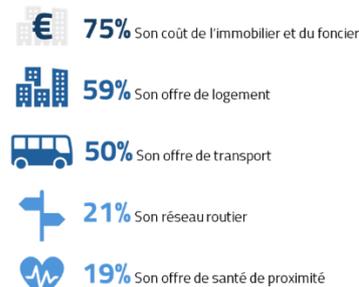


AUTRES RÉPONSES

- 13% Ses équipements, services et commerces de proximité
- 12% Sa biodiversité
- 11% Sa vie culturelle
- 8% Son offre de services de santé de proximité
- 6% Son agriculture
- 4% Son réseau routier
- 4% Son marché de l'emploi
- 3% Sa population étudiante et son offre de formation supérieure
- 1% Autre (vie associative)

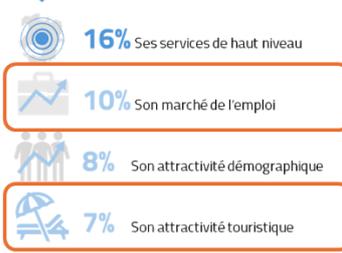


QUESTION 6
Quels sont les principales faiblesses du territoire ?
Plusieurs réponses possibles - 468 répondants



AUTRES RÉPONSES

- 6% Sa connexion au grand réseau de transport
- 6% Sa population étudiante et son offre de formation supérieure
- 5% Ses équipements, services et commerces de proximité
- 5% Sa vie culturelle
- 4% Autre (mobilités douces ; déséquilibre l'année - reste du territoire ; stationnement, etc.)



Au regard des dynamiques économiques actuelles du territoire (forte création d'emplois et d'établissements, absence de filière en crise, faible taux de chômage, etc.), le développement économique et le marché de l'emploi apparaissent logiquement au second plan des priorités exprimés par les élus dans le cadre de l'enquête qui leur était destinée.

Ils ne sont ainsi pas perçus comme un atout majeur du territoire à la QUESTION 5 où les élus expriment en premier lieu la qualité de vie et les patrimoines du territoire. Mas pas non plus comme une faiblesse à la QUESTION 6 où les élus expriment en premier lieu les conditions de logements et de mobilités, confirmant les problématiques identifiées de difficultés à se loger pour de nombreux actifs mais aussi de conditions de déplacement dégradées, y compris pour accéder à l'emploi. Lors des ateliers territoriaux auprès des élus, les dynamiques économiques sont davantage abordées comme une dimension devant être prise en compte dans l'aménagement du territoire et notamment en lien avec la capacité des actifs à se loger et à se déplacer.

« Avec les ZAE on peut faire un peu évoluer la sociologie du territoire en orientant le type d'entreprises qui s'installent, il faut prévoir des emplois bac+3 et +5 sur le nord » Atelier élus Bassin de vie de Grand-Champ

L'adéquation entre localisation des emplois et le logement des actifs est en effet une source majeure de déséquilibre territorial identifié tant par les habitants que par les élus. Les frustrations liées aux congestions des axes nord-sud lors des mobilités pendulaires en sont un des reflets.

La création d'emploi et leur nature est perçue par des élus comme un levier pour faire muter la composition de la population et la rééquilibrer entre le nord et le sud de l'agglomération.

Le développement économique et le dynamisme du marché de l'emploi n'apparaissent ainsi pas comme les enjeux les plus prioritaires pour le territoire de demain (QUESTION 15), même si 61% des élus répondants les considèrent comme des priorités pour le territoire.

Seuls 3,7% des habitants répondants au questionnaire en ligne identifient l'offre d'emploi comme une raison de leur attachement au territoire. La question de la santé économique du territoire est peu abordée spontanément par les habitants. Ce ne semble pas être un motif d'inquiétude en soi, et les entretiens sur l'espace public, tout comme les réponses au questionnaire en ligne font davantage ressortir des questionnements sur les impacts du développement économique sur la qualité de vie des habitants et sur l'environnement.

« Le "développement" n'est pas forcément compatible avec une stratégie bas carbone »

Des questionnements concernant certaines filières

De manière plus spécifique, à noter que

- l'agriculture au service de l'alimentation se classe comme la 6^e priorité pour demain soulignant un souhait de maintenir une agriculture de proximité et durable sur le territoire.

Des inquiétudes concernant la raréfaction du foncier, les besoins de faciliter l'installation-transmission et le parcours résidentiel des agriculteurs ont été évoqués lors des ateliers élus.

Des habitants ont également exprimé des préoccupations concernant la pérennité de l'agriculture et de l'élevage local. Le souhait de voir se développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de favoriser l'alimentation locale a été abordée également par les habitants dans le questionnaire en ligne et lors des rencontres dans l'espace public.

« Je constate un manque d'informations ou de documents clairs sur une liste des producteurs locaux afin de rendre accessible une meilleure alimentation pour tous. »

« Peu de soutien à l'agriculture locale et respectant l'écologie »

Contributions en ligne habitant

- le tourisme fait l'objet d'un regard contrasté du fait notamment d'une perception des nuisances potentielles générées. L'attractivité touristique est ainsi perçue comme un atout pour 19% des répondants (QUESTION 5) et une faiblesse pour 7% d'entre eux (QUESTION 6). Le développement touristique apparait par ailleurs comme la dernière des 22 propositions de priorité pour demain (QUESTION 15) soulignant la perception d'une filière pour laquelle un développement différent et raisonné est souhaitée à l'avenir. Cette perception indique la nécessité de maîtriser et d'agir sur le tourisme, qui reste un atout majeur du territoire, pour ne pas en subir et accentuer les désagréments qu'il peut créer sur le territoire.

Des questionnements ont été exprimés, notamment par des habitants sur les conséquences pour l'environnement d'un fort développement des activités économiques et en particulier du secteur du tourisme.

« Vannes est en train de devenir une ville pour les parisiens en vacances : loyers chers = magasins de luxe. Je ne sais pas comment les petits magasins indépendants vont tenir. »

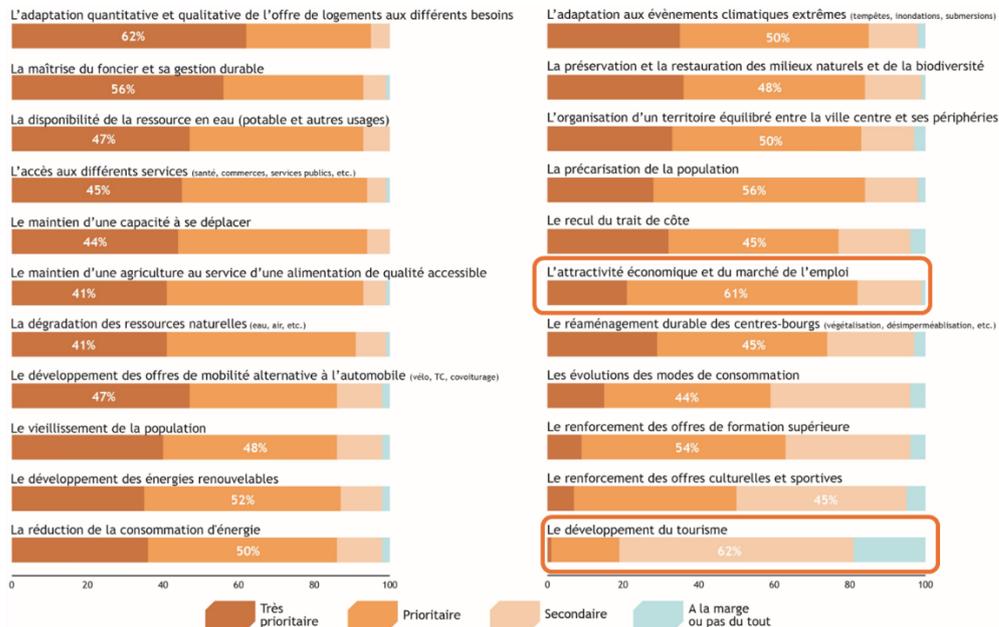
Stéphanie, 57 ans, rencontres habitants marché de Vannes

47

QUESTION 15

De quelle manière le territoire de l'Agglomération devra-t-il répondre dans les prochaines années à chacun de ces enjeux ? Une seule réponse possible par proposition

Entre 434 et 441 répondants



- Concernant les commerces, des habitants s'inquiètent de la fermeture d'enseignes emblématiques ou du maintien de commerces indépendants face aux difficultés qu'entraîne la saisonnalité du tourisme sur le littoral. Dans le rétro-littoral, cette inquiétude est également présente mais résulte de la mise en concurrence de petits commerces de proximité avec l'installation de grandes et moyennes surfaces. Plus encore, lors des ateliers élus, des déséquilibres ont été notés dans l'offre de commerces entre le Nord et le Sud mais également entre l'Est et l'Ouest. *

Une économie présentielle encore moteur de l'économie demain

A la **QUESTION 18**, les élus devaient exprimer leur perception des grandes filières économiques de demain. En cohérence avec les spécificités du territoire, deux items ont été principalement cités :

- **les services à la personne** (pour 55% des répondants) en réponse aux enjeux de vieillissement qui s'accroîtront dans les prochaines années. On note lors des ateliers élus une certaine préoccupation concernant le vieillissement de la population tout en reconnaissant l'importance de la silver economy.
- **le tourisme** (pour 48% des répondants) en cohérence avec la forte attractivité touristique du territoire qui repose sur une richesse patrimoniale majeure, des atouts en termes d'accessibilité et un avantage comparatif à faire valoir dans un contexte de changement climatique par rapport à des régions qui seront plus impactées.
- **l'agriculture** (25% des répondants) et de l'alimentation de proximité (39%) apparaissent ensuite confirmant le souhait de renforcer le lien alimentation-agriculture.
- on trouve ensuite des attentes autour d'autres filières relatives aux transitions (énergie, innovation, numérique).

QUESTION 18

En 2035, quels seront selon vous les principaux moteurs de l'économie du territoire ?

Trois réponses possibles au maximum
435 répondants



AUTRES RÉPONSES

4% La formation et l'enseignement supérieur
3% Les services aux entreprises
3% L'industrie
3% La pêche

▶ À RETENIR



LES ATOUTS

- **Un dense tissu économique** avec un ratio emplois/actifs équilibré (1 actif pour 1 emploi)
- **Une forte dynamique économique** qui se traduit par une forte croissance du nombre d'établissements et d'emplois qui font de la CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération le deuxième territoire le plus en croissance de Bretagne
- **La présence de filières structurantes et/ou dynamiques**
 - Une **agriculture** et une **aquaculture** en recul mais qui conservent des fonctions économiques, identitaires et paysagères ... et qui ont engagé leur diversification.
 - Une faible tradition industrielle qui a permis la résilience économique du territoire ... mais un **secteur industriel** qui s'appuie sur des filières locales (IAA, nautisme, etc.) et qui gagne aujourd'hui des emplois contrairement à la plupart des territoires.
 - Des **fonctions administratives et de services publics** qui dotent le territoire d'un socle stable d'emplois.
 - Un **secteur touristique** fortement pourvoyeur d'emplois, y compris saisonniers, qui s'appuie sur des atouts d'attractivité majeur.
 - Des **fonctions résidentielles** (commerces, services à la personne) fortement pourvoyeuses d'emplois.
- **Une capacité du territoire à attirer des emplois supérieurs** dont le nombre a augmenté de +120% en 20 ans
- **Un très faible taux de chômage** parmi les plus bas observés en Bretagne
- **Une population active qualifiée** avec 10,1% d'actifs titulaires d'au moins un bac +5
- **Des conditions cadres qui ont permis jusqu'à aujourd'hui de soutenir le développement économique**
 - Un important foncier et immobilier de bureau et un marché d'immobilier d'entreprises dynamique,
 - Une bonne accessibilité nationale et régionale (TGV, RN 165, RN166, RN767),
 - Un important maillage de lieux en faveur de l'innovation économique,
 - Une offre de formation supérieure importante qui participe à la structuration de filières locales et offre des opportunités économiques au territoire.

49



LES FAIBLESSES

- **Un tissu économique à forte dominante résidentielle qui fait dépendre l'activité de la population du territoire**
- **Une forte attractivité résidentielle qui contraint le développement économique**
 - Une forte concurrence d'usage et de vocation du foncier entre développement résidentiel et économique,
 - Des actifs aux revenus modestes ou moyens qui peinent à s'installer sur le territoire fragilisant l'employabilité de certaines filières (agriculture, tourisme, services à la personne, etc.),
 - Une tendance au report résidentiel des communes périphériques de Vannes (y compris hors AGglomération) qui s'accompagne de problématiques de saturation routière et fragilise les activités économiques,

- Des conflits d'usage sur les ressources, notamment en eau.
- **Une forte concentration des emplois dans le cœur d'agglomération** qui engendre de forts besoins de se déplacer et de problématiques de saturation des axes routiers en raison d'une forte dépendance à la voiture individuelle
- **Des filières locales soumises à des difficultés spécifiques à leurs activités**
 - Une activité agricole dominée par l'élevage, soumise à de nombreuses fragilités (rentabilité des exploitations, transmission-reprises, extension urbaine, etc.) ... et faisant face à une diminution du nombre d'exploitations, d'emplois, de la surface agricole utile, etc.
 - Une activité conchylicole confrontée à des problématiques régulières de pollution et souffre de capacités de développement limitées.
 - Un potentiel sylvicole inexploité du fait d'une forêt fragmentée avec une gestion insuffisante et d'une structuration limitée de la filière.
 - Une activité touristique pouvant être génératrice de tensions et de déséquilibres.



LES OPPORTUNITÉS

- **Des atouts majeurs en termes d'attractivité** en faveur du développement économique avec environ 25/30 demandes d'installation d'entreprises par mois sur le territoire
- **Des atouts économiques encore sous-valorisés** (sylviculture) et **des perspectives de diversification** (report touristique sur le rétro-littoral, etc.)
- **Une offre de formation supérieure en croissance qui s'ancre au territoire** et donne des perspectives de renforcement du lien avec le monde de la recherche
- **Le déploiement du Zéro Artificialisation Nette** pour identifier, engager et accélérer la valorisation et l'optimisation du potentiel foncier économique sous-utilisé
- **Les perspectives du changement climatique** pour accélérer les mutations des activités économiques locales (agriculture, tourisme, industries, etc.).
- **Des mutations socio-démographiques, sociétales et technologiques** qui offrent des perspectives de développement économique (cybersécurité, alimentation de proximité, services la personne, etc.) et d'évolution des filières locales

50



LES MENACES

- **Une attractivité résidentielle qui se fait aux dépens du développement économique** avec un foncier économique disponible insuffisant pour accompagner la création nécessaire d'emplois et une diminution du ratio population/emploi ...
- ... avec un report d'activités économiques, y compris celles indispensables à un territoire, au-delà des limites de l'Agglomération
- **La poursuite d'un modèle territorial dissociant fonctions économiques et résidentielles**, renforçant les problématiques locales de mobilités et affaiblissement l'attractivité économique du territoire
- **Le défaut d'employabilité et la fragilisation de filières locales du fait d'actifs ne pouvant s'installer sur le territoire**
- **La fragilisation des différents secteurs économiques du fait du changement climatique ...**
- ... et la non-anticipation et l'incapacité des activités économiques à s'y adapter et/ou à en atténuer les effets

▶ À RETENIR

LES ENJEUX

Les enjeux présentés ici correspondent à des enjeux transversaux au développement économique du territoire. Des enjeux par filière sont présentés dans les « FOCUS - Filières » (cf. Parties 2.3 à 2.8). L'ordre de présentation des enjeux ne traduit pas une hiérarchisation entre les enjeux. Ce travail relèvera de l'élaboration du PAS.

LE MAINTIEN D'UN ÉQUILIBRE ENTRE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE

Au regard de la très forte attractivité résidentielle du territoire actuelle et prévisionnelle, il est indispensable qu'elle soit accompagnée d'une croissance économique suivant les mêmes dynamiques afin de maintenir un équilibre entre population active et inactive qui a commencé à se fragiliser au cours de la dernière décennie.

Pour accompagner sa croissance démographique et un équilibre entre ses populations active et inactive, le territoire devra permettre la création d'emplois.

Cette croissance devra se faire en cohérence d'une disponibilité foncière aujourd'hui limitée et demain nulle (cf. **Défi 3**) et dans un contexte d'adaptation au changement climatique (cf. **Défi 6**).

LE RÉÉQUILIBRAGE DU TISSU ÉCONOMIQUE AU PROFIT D'UN RENFORCEMENT DU TISSU PRODUCTIF

La forte composante présente de l'économie du territoire (71,5% des emplois en 2020) lui offre un socle solide d'emplois (services, tourisme, administrations, commerces) peu soumis à des risques de délocalisation, mais aussi dépendants des revenus de sa population.

Pour autant, avec 28,5% d'emplois productifs, la CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération se situe dans la moyenne basse des agglomérations françaises et dispose donc d'un tissu économique faiblement capable de répondre à une demande extérieure (agriculture, industrie, etc.) et peu exportatrice.

Déjà engagé ces dernières années, un rééquilibrage entre les deux sphères économiques présente et productive permettrait à la fois de renforcer l'affirmation de son positionnement dans l'économie locale, régionale, nationale et internationale en exportant davantage de productions locales ... mais aussi de rompre avec sa très forte dépendance aux revenus de sa population, certes relativement aisée, mais aussi en partie (et encore plus demain) dépendante des revenus des retraites qui pourraient s'affaiblir dans un contexte de raréfaction des moyens publics.

L'ADAPTATION DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS UN CONTEXTE DE RESSOURCE FONCIÈRE LIMITÉE ... PUIS NULLE

La création d'emplois nécessaires pour maintenir l'équilibre entre population active et inactive et créer suffisamment de richesses sur le territoire (cf. **Défi 1**) devra être pensée sur un territoire désormais engagé dans la sobriété foncière nouvelle, du fait de l'application du ZAN, qui oblige à repenser le modèle spatial du développement économique.

Au même titre que la croissance résidentielle et en cohérence avec elle, le développement économique, et cela pour l'ensemble des filières, devra donc réinventer son modèle d'occupation de l'espace en densifiant et requalifiant les terrains qu'il occupe déjà aujourd'hui et en se réinventant sur ceux qu'il occupera demain.

La prise en compte des objectifs de sobriété foncière devra également être pensée pour accompagner les mutations économiques à venir qu'elles soient souhaitées (rééquilibrage productif/présentiel, maintien de l'agriculture, développement industriel, etc.) ou subies (adaptation au changement climatique, mutations des systèmes économiques, innovation technologique, etc.) tout en préservant la qualité de vie du territoire (accès à l'emploi (cf. **Défi 4**), maîtrise des nuisances, etc.).

LA (RE)CONNEXION DES LIEUX DE RÉSIDENCE DES ACTIFS ET DE LOCALISATION DES EMPLOIS EN RÉPONSE AUX PROBLÉMATIQUES DE MOBILITÉS ET DANS UNE LOGIQUE D'ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Au-delà de son inscription territoriale en cohérence avec les impératifs de sobriété foncière et les ambitions économiques et les mutations à prévoir, le territoire devra répondre dans la planification de son développement économique à un enjeu de (re)connexion des lieux de résidence et des lieux d'emplois.

Les dernières décennies, marquées par la périurbanisation, ont conduit à la concentration des emplois à Vannes puis dans le cœur d'agglomération et, à l'inverse, à la dispersion des lieux de résidence au-delà du centre urbain, y compris au-delà des limites du territoire communautaire.

Cette déconnexion des fonctions a conduit à une augmentation de besoins de se déplacer (forte motorisation et dépendance à la voiture individuelle des ménages) et, par conséquent, à une dégradation progressive des conditions de mobilités qui s'est accélérée ces dernières années du fait d'une croissance démographique toujours plus soutenue et toujours plus éloignée du cœur urbain et d'une offre de transport alternative à la voiture individuelle insuffisamment compétitive pour inciter au report modal.

La reconnexion des fonctions économiques et résidentielles passera par la redéfinition d'un modèle de développement territorial qui favorisera le rapprochement physique des lieux de vie et des lieux de travail, y compris pour les emplois qui seront créés demain (cf. **Défi 1**) (densification du cœur urbain et/ou maillage territorial de l'emploi) ou l'optimisation des réseaux permettant de les connecter (transport collectif performant, facilitation des mobilités alternatives à la voiture individuelle, etc.)

L'ACCUEIL RÉSIDENTIEL D'UNE NOUVELLE POPULATION ACTIVE COUVRANT LA DIVERSITÉ DES BESOINS EN TERMES D'EMPLOIS ... SANS ÉTALEMENT URBAIN !

La très forte attractivité que connaît le territoire depuis plusieurs décennies et qui s'est encore renforcée ces dernières années a conduit à instaurer plusieurs déséquilibres. Elle a notamment conduit à une hausse marquée des prix de l'immobilier qui fait de la CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération un des territoires de Bretagne où le coût de l'accès au logement est le plus élevé et le plus difficile (déficit de petits logements, déficit de logements sociaux, surreprésentation des résidences secondaires, etc.).

Cette tension sur le marché de l'immobilier rend aujourd'hui quasi-impossible l'accès à un logement pour de nombreux ménages aux revenus insuffisants (jeunes, ménages à faibles et moyens niveaux de revenus, etc.). Au-delà de la perte de mixité sociale, cette tendance constitue aussi un enjeu économique majeur puisque de nombreuses filières, y compris celles essentielles au territoire (services à la personne par exemple) ou celles répondant aux ambitions économiques du territoire (industries, agriculture ou aquaculture, tourisme, etc.), peinent à recruter et se fragilisent.

Le maintien d'un parc de logements diversifiés et garant de la mixité sociale du territoire constitue en ce sens un enjeu majeur pour le territoire, qui devra se faire en prenant en compte les impératifs de sobriété foncière.

LA PRISE EN COMPTE DES DÉFIS DES TRANSITIONS ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'ENSEMBLE DES FILIÈRE ÉCONOMIQUES

Si chaque filière économique du territoire devra faire face à des enjeux qui lui sont propres, le changement climatique et les transitions environnementales et énergétiques (ainsi que foncière, cf. **Défi 3**) constituent un défi collectif pour le territoire et ces acteurs économiques.

Par son impact multi-dimensionnel (augmentation des températures, hausse du niveau de la mer, dégradation des ressources naturelles (biodiversité, eau, air, etc.), augmentation des risques, fragilisation de la qualité des conditions de vie, menace sur la sécurité alimentaire, etc.), le changement climatique obligera chacune des filières économiques du territoire à s'adapter et à devenir actrice de l'atténuation de ses effets.

Chaque filière devra ainsi être en capacité de concilier son développement en créant de l'emploi (cf. **Défi 1**), notamment dans les secteurs de l'économie productive (cf. **Défi 2**) tout en adoptant des

pratiques de gestion durables des ressources qui favoriseront la préservation des atouts d'attractivité du territoire qui constituent aujourd'hui les moteurs de son développement.

LE DÉPLOIEMENT DES CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ACCOMPAGNER LES MÉTIERS DE DEMAIN

Si les transitions environnementales, climatiques ou énergétiques constitueront des évolutions majeures qui impacteront l'ensemble des filières, le territoire devra également être en capacité d'accompagner les autres mutations économiques. Les modes de produire (numérique, technologie, intelligence artificielle), les besoins des entreprises (formation des actifs, soutien à l'innovation, émergence de nouvelles filières, généralisation de nouveaux modes de travailler, etc.) et les besoins des habitants (nouveaux modes de consommation, silver économie, etc.) seront autant d'évolutions auxquelles le territoire devra apporter des réponses collectives.